



QUOI DE NEUF DEPUIS 2007?

IMPACT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DU CHEVAL EN SUISSE

Observatoire de la filière suisse du cheval
Avenches, décembre 2009



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral
de l'économie DFE
Haras national suisse HNS

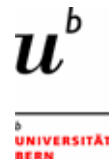
Le Haras national fait partie de l'unité ALP-Haras



Organisation der Arbeitswelt Pferdeberufe
Organisation du monde du travail Métiers liés au cheval
Organizzazione del lavoro Mestieri legati al cavallo



Berner Fachhochschule
Haute école spécialisée bernoise
**Schweizerische Hochschule
für Landwirtschaft SHL**
Haute école suisse d'agronomie HESA



Impressum

Éditeur

Observatoire de la filière suisse du cheval, c/o Haras national suisse
Les Longs-Prés, CH-1580 Avenches. Tél. 026 676 61 11, Fax 026 676 62 08

Rédaction

Observatoire de la filière suisse du cheval
info@ofichev.ch

Copyright

Tous droits réservés; reproduction (p. ex. photocopie) et diffusion autorisées avec mention de la source (cf. proposition ci-dessous)

Proposition d'indication de la source

Pierre-André Poncet, Marc Boessinger, Alain Guillet, Stéphane Klopfenstein, Doris König-Bürgi, Anja Lüth, Raymond Martin, Stéphane Montavon, Gabriela Obexer-Ruff, Stefan Rieder, Simone Rubli, Patrick Rüegg, Charles F. Trolliet (2009): Impact économique, social et environnemental du cheval en Suisse: rapport de l'Observatoire de la filière suisse du cheval; quoi de neuf depuis 2007?, Avenches

Remarque

Afin de faciliter la lecture du rapport, seule la forme masculine est employée, étant bien entendu qu'elle comprend aussi bien nos lectrices que nos lecteurs. Nous comptons sur leur compréhension.

Table des matières

La composition du groupe de travail	4
Liste des figures et des tableaux	5
Liste des abréviations	6
Résumé	7
1. Introduction	12
1.1 Développement depuis la dernière étude de 2007	12
1.2 Les méthodes de travail	12
2. L'effectif des équidés	13
2.1 L'évolution des effectifs d'équidés	13
2.2 La répartition géographique des équidés	16
2.3 La densité des équidés	16
2.4 Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) pour les équidés	16
3. Les chevaux d'élevage et les races détenues en Suisse	18
3.1 Évolution de l'élevage chevalin	18
4. Les diverses utilisations des équidés	20
4.1 L'utilisation pour les compétitions équestres traditionnelles (FSSE)	20
4.2 Les courses de chevaux	21
5. Les personnes pratiquant un sport équestre	23
5.1 Le sport équestre en général	23
5.2 Le brevet et la licence la FSSE	24
6. Les pouvoirs publics et le cheval	25
6.1 Introduction	25
6.2 La législation et les équidés	25
6.3 Les contributions de l'État	27
7. Le cheval et l'économie	30
7.1 Le poids socioéconomique de la filière du cheval	30
7.2 La place du sport équestre et de ses infrastructures	30
7.3 Le PMU Romand	32
7.4 Le marché de la viande de cheval et la consommation	33
8. Le cheval et la société	34
8.1 Le système d'acquisition de connaissances hippologiques	34
8.2 La formation professionnelle	35
8.3 La formation continue	36
8.4 La recherche scientifique	39
8.5 Le cheval et la santé des utilisateurs	40
8.6 L'éthique	40
8.7 La Journée nationale du cheval	41
9. Le cheval, l'environnement, les nuisances et la biodiversité	41
9.1 Le sport équestre et l'environnement	41
9.2 La biodiversité et les ressources génétiques animales	42
10. Comparaison avec la filière européenne	42
10.1 La Conférence internationale Equus 2009 à Uppsala	42
10.2 L'impact économique de la filière équine en Europe	43
10.3 L'Association des Haras nationaux européens ESSA	44
11. La culture équestre	45
11.1 Les nouvelles maisons d'édition	45
12. Discussion et conclusions	45
13. Bibliographie	46
13.1 Publications	46
13.2 Sites internet	47

La composition du groupe de travail

Président

Pierre-André Poncet	Directeur du Haras national suisse, Avenches
---------------------	--

Membres

Marc Boessinger	Agridea
-----------------	---------

Alain Guillet	Secrétaire général de la Fédération suisse des sports équestres
---------------	---

Stéphane Klopfenstein	Gérant de la Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes
-----------------------	--

Doris König-Bürgi	Vétérinaire cantonal du canton de Soleure
-------------------	---

Anja Lüth	Fédération d'élevage du cheval de sport CH
-----------	--

Raymond Martin	Fédération suisse des organisations d'élevage chevalin
----------------	--

Stéphane Montavon	Chef du Service vétérinaire de l'armée
-------------------	--

Gabriela Obexer-Ruff	Conférence des Recteurs des Universités suisses CRUS Institut de génétique de la faculté Vetsuisse Berne
----------------------	---

Stefan Rieder	Haute école suisse d'agriculture HESA
---------------	---------------------------------------

Simone Rubli	Association Sport équestre avec handicap
--------------	--

Patrick Rüegg	Organisation du monde du travail métiers liés au cheval
---------------	---

Charles F. Trolliet	Président de la Société des vétérinaires suisses Président de la Fédération suisse des sports équestres
---------------------	--

Liste des figures et des tableaux

Figures

Figure 1: Évolution du nombre total d'équidés en Suisse entre 2001 et 2008 (OFS, Reflets de l'agriculture)	13
Figure 2: Nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles; évolution entre 2001 et 2007 (OFS, Reflets de l'agriculture)...	14
Figure 3: Course au trot pour poneys (Source: www.iena.ch)	22
Figure 4: Course de dromadaires (Source: www.pferderennen-zuerich.ch)	22
Figure 5: Profil des pratiquants (en %): sexe, âge, région linguistique, nationalité, revenu du ménage en francs par mois (Sources: OFSPO)	23
Figure 6: Part du chiffre d'affaires des infrastructures de chaque sport (Sources: Hochschule Luzern)	30
Figure 7: Part de valeur ajoutée brute des infrastructures de chaque sport (Sources: Hochschule Luzern)	30
Figure 8: Comparaison de la part de chiffre d'affaires directement induit par les manifestations sportives et de leur pourcentage (Sources: Hochschule Luzern)	31
Figure 9: Pays de provenance des importations de viande de cheval en 2008 (Source: Proviande)	33
Figure 10: Schéma actuel d'acquisition de connaissances hippologiques	34
Figure 11: Schéma actuel du système pour l'obtention au Haras national suisse des qualifications reconnues par l'Office vétérinaire fédéral	36
Figure 12: Schéma actuel du système d'acquisition de connaissances hippologiques Equigarde® Plus	38
Figure 13: Surface agricole consacrée aux équidés en Europe (Source: EMPA, The economic and social contribution of horse racing in Europe)	43

Tableaux

Tableau 1: Nombre d'exploitations agricoles détenant des équidés par rapport à celles détenant des animaux de rente; évolution entre 2001 et 2008 pour les cantons supérieurs à la moyenne suisse (Sources: OFS)	15
Tableau 2: Répartition des effectifs d'équidés détenus dans les exploitations agricoles dans les diverses zones géographiques et croissance entre 2001 et 2008 (Sources: OFS)	17

Tableau 3: Nombre total de chevaux et d'équidés par km ² SAU détenus en 2008 dans les cantons avec la plus forte densité (Source OFS)	17
Tableau 4: Nombre de poulains identifiés et enregistrés par les diverses organisations d'élevage: évolution 2001 2008 (Sources: OFAG Rapports sur l'encouragement de l'élevage par la Confédération et les cantons)	19
Tableau 5: Nombre de manifestations et d'épreuves organisées par la Fédération suisse des sports équestres entre 2001 et 2008 (FSSE annuaires 2001 à 2008)	20
Tableau 6: Nombre d'épreuves organisées pour chaque discipline sous l'égide de la Fédération suisse des sports équestres entre 2001 et 2008 (FSSE annuaires 2001 à 2008)	20
Tableau 7: Nombre de nouvelles inscriptions de chevaux nés en Suisse au registre des chevaux de sport de la FSSE; évolution 2001 - 2008 (Source: FSSE)	21
Tableau 8: Nombre de chevaux enregistrés par la Fédération suisse des sports équestres entre 2001 et 2008 (FSSE annuaires 2001 à 2008)	21
Tableau 9: Nombre de chevaux de courses (galop et trot) partants; évolution entre 2001 et 2008 (Source: Fédération suisse des courses)	21
Tableau 10: Nombre de journées de courses et de courses (galop et trot); évolution entre 2001 et 2008 (Source: Fédération suisse des courses)	21
Tableau 11: Nombre de nouvelles licences et de nouveaux brevets de la FSSE; évolution entre 2001 et 2008 (FSSE annuaires 2001 à 2008)	24
Tableau 12: Nombre d'actifs de la FSSE ayant activé leur licence ou leur brevet; évolution entre 2001 et 2008 (FSSE annuaires 2001 à 2008)	24
Tableau 13: Chiffre d'affaires (enjeux) PMUR 2004-2008 (Fédération suisse des courses)	32

Liste des abréviations

ADEC	Association de développement de l'élevage et des courses	SST	Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux
AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle	TG	Canton de Thurgovie
ALP	Agroscope Liebefeld-Posieux	THCT	Taux hors contingent tarifaire
ASPM	Association Suisse des Professionnels de l'Équitation et des Propriétaires de Manèges	TI	Canton du Tessin
BDTA	Banque de données sur le trafic des animaux	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
BL	Canton de Bâle-Campagne	UGBFG	Unité de gros bétail consommant du fourrage grossier
BS	Canton de Bâle-Ville	ZG	Canton de Zoug
CAS	Certificate of Advanced Studies	ZH	Canton de Zurich
CENB	Centre équestre national de Berne		
CFC	Certificat fédéral de capacité		
CHF	Franc suisse		
CRUS	Conférence des Recteurs des Universités suisses		
EPMA	Association Pari Mutuel Europe		
ESSA	European State Studs Association		
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations		
FSSE	Fédération suisse des sports équestres		
HESA	Haute école suisse d'agriculture		
HNS	Haras national suisse		
IENA	Institut équestre national Avenches		
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire		
LDTer	Loi sur le développement territorial		
NE	Canton de Neuchâtel		
OE	Ordonnance du 14 novembre 2007 sur l'élevage		
OFAG	Office fédéral de l'agriculture		
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie		
OFiChev	Observatoire suisse de la filière du cheval		
OFS	Office fédéral de la statistique		
OFSP0	Office fédéral du sport		
OVF	Office vétérinaire fédéral		
PMU	Pari mutuel urbain		
PMUR	Pari mutuel urbain romand		
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons		
SAU	Surface agricole utile		
SO	Canton de Soleure		
SRPA	Sorties régulières en plein air		

Résumé

L'Observatoire de la filière suisse du cheval

L'Observatoire de la filière suisse du cheval (OFiChev) a été mis sur pied sous forme de forum prévu par le règlement sur le fonctionnement du groupe d'experts nommé pour une période de 4 ans (2008-2011) par l'Office fédéral de l'agriculture comme organe consultatif pour soutenir le Haras national suisse HNS dans l'accomplissement de ses tâches. Conduit par le HNS, l'OFiChev a

mis sur pied un forum sur l'aménagement du territoire en 2008, un forum sur l'éthique en 2009 et publiera des fiches techniques précisant les infrastructures minimales nécessaires pour une garde de chevaux conforme à leurs besoins.

Les effectifs d'équidés

L'Office fédéral de la statistique (OFS) ne publie que les effectifs recensés dans les exploitations agricoles. Une extrapolation permet de conclure que l'effectif total d'équidés détenus en Suisse en 2008 est d'environ 89 000 têtes (67 000 chevaux et 22 000 autres équidés). Environ 12 000 d'entre eux (8 000 chevaux et 4 000 autres équidés) ne seraient pas détenus dans des exploitations agricoles. L'introduction prévue en 2011 d'une banque de données pour l'enregistrement de tous les équidés (BDTA) apportera à terme une réponse définitive à la question des effectifs réels.

Le nombre d'équidés a augmenté en moyenne de 3% /année (2 300 têtes; 1 150 chevaux et 1 150 autres équidés) depuis 2001 (2% pour les chevaux et 8% pour les autres équidés).


Depuis 2005, la part moyenne d'équidés détenus dans des exploitations agricoles a passé de 85% à 87%. Sur 52 645 exploitations agricoles qui détiennent des animaux de rente, 12 460 détiennent des équidés, soit une exploitation agricole sur quatre (23.7%). Près de la moitié des exploitations avec animaux de rente détiennent des équidés dans le canton de Genève (58.4%) et du Jura (49.3%).

Entre 2001 et 2008, le nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles a passé de 62 581 à 76 777 sujets (58 969 chevaux et 17 808 autres équidés), soit en moyenne une croissance de 2 000 équidés/an. Cette évolution est linéaire.

L'élevage chevalin

En 2008, on compte 23 associations de races reconnues par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Le nombre total de poulains identifiés et enregistrés en Suisse a diminué de 516 sujets (11.9%), passant de 4 836 en 2001 à 4 320 en 2008. La diminution est particulièrement marquée au cours de cette période pour la race des Franches-Montagnes qui enregistre une diminution de 545 poulains (17.7%) et celles des chevaux de course (trotteurs et galopeurs) qui diminuent de 91 poulains (28.3%).

La Romandie et les parties germanophones de l'Espace Mittelland abritent environ la moitié (49%) de tous les équidés (51% des chevaux et 44% des autres équidés). Ces régions continuent ainsi de former un centre important de la filière équine suisse. Les cantons qui présentent les effectifs d'équidés les plus importants n'ont pas changé au cours des dernières années.

En gros, les équidés sont répartis dans des exploitations agricoles de plaine pour une moitié et dans les zones de collines et de montagnes pour l'autre moitié. La croissance moyenne dans l'ensemble des zones est de  mais elle est plus importante dans les zones de montagne, en particulier les zones de montagne 2 et 3.

En 2008, la Suisse compte en moyenne 8.4 équidés par km² de surface agricole utile (SAU) pour un effectif total de 89 000 équidés et 1 058 134 ha, soit 10 581 km². Cette densité était de 8.0 équidés par km² SAU en 2005.



Les diverses utilisations des équidés

Depuis 2005, tous les équidés qui participent à des épreuves organisées par la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) doivent être identifiés et enregistrés au moyen d'un passeport. Les épreuves libres ouvertes aux cavaliers sans licence avec brevet et les épreuves réservées aux jeunes chevaux d'élevage sont également prises en compte.

Sur la base de l'écart enregistré entre 2004 et les années suivantes, on peut estimer qu'1/3 des épreuves organisées actuellement en saut sont des épreuves libres ouvertes aux cavaliers n'ayant pas de grandes ambitions ou des épreuves d'élevage réservées aux jeunes chevaux. Environ la moitié des épreuves de dressage et d'attelage sont des épreuves libres.

D'après les dernières publications de la FSSE, environ 1/3 des chevaux nouvellement inscrits sont nés en Suisse et 2/3 (environ 2 400 en 2007 et 2008) proviennent de diverses régions d'élevage, presque en totalité européennes (30% d'Allemagne, 14% de France, 8% de Hollande).

De manière générale, la situation de la filière des courses est stable. Depuis 2009, des courses au trot réservées aux enfants de 8 à 18 ans et aux poneys âgés de 3 ans et plus sont organisées sur les hippodromes d'Aarau, d'Avenches, de Dielsdorf, de Frauenfeld et de Maienfeld, sous la responsabilité de Suisse Trot.

Une association pour le développement de projets régionaux (Verein Tirekt) projette de construire un centre national de sports équestres à Ruswil dans le canton de Lucerne. À Dielsdorf, l'association des courses de Zurich (Rennverein Zürich) planifie la rénovation de l'hippodrome construit en 1973, ainsi que la construction de nouvelles installations. À Avenches, l'Institut équestre national (IENA) a le projet d'organiser en 2010 environ 80 courses de trot en soirée sur son hippodrome, le mardi et le vendredi, en collaboration avec les autorités de courses françaises, de manière à augmenter l'offre de courses proposées aux parieurs du PMU.

Les personnes pratiquant un sport équestre

En 2008, l'Office fédéral du sport (OFSP) a publié dans diverses brochures une enquête par sondage (Sport suisse 2008) effectuée par l'Observatoire Sport et activité physique Suisse portant sur 10 262 interviews de personnes âgées entre 15 et 74 ans et sur 1 530 enfants de 10 à 14 ans.

Il en ressort qu'environ 100 000 personnes¹ âgées entre 15 et 74 ans, c'est-à-dire 1.8% (21^e rang) de la population de cette tranche d'âge, pratique le sport équestre en moyenne (médiane) 90 jours par année et 1.5 heure par jour d'activité sportive, ce qui représente 13.5 millions d'heures de pratique de sports équestres. 3.4% de la population qui pratique le sport équestre est âgée de 15 à 29 ans. 6.5% des femmes de cette tranche d'âge pratiquent l'équitation contre 0.6% d'hommes.

7.7% (12^e place) des enfants de 10 à 14 ans ont des activités sportives liées au cheval pendant une moyenne de 45 jours par année. La part de filles est de 94%. Chez les adolescents de 15 à 19 ans, 4.6% (17^e place) pratiquent le sport équestre pendant une moyenne de 90 jours par an et la part de jeunes filles est de 90%.

Cette dernière étude analyse également les disciplines sportives que les jeunes souhaitent commencer ou pratiquer davantage. Chez les enfants, les sports équestres figurent à la 2^e place avec 3.9% derrière le football (8.4%) et avant le tennis (3.7%), la danse, le volley-ball ou le beach-volley (3.5%). Chez les filles, l'équitation vole la vedette au football et arrive en tête.

L'enquête de l'OFSP confirme donc la très haute féminisation du sport équestre (84% de femmes) et la jeunesse des pratiquantes. Il ressort également de cette étude que le revenu moyen du ménage, à l'inverse du tennis ou du golf, ne joue qu'un rôle mineur dans le choix de ce sport, contrairement à une idée encore très répandue.

Le nombre de nouveaux brevets ou licences, ainsi que leur activation respective, varie au cours des dernières années, mais aucune tendance particulière ne peut être mise en évidence. On compte que 20% des personnes titulaires activent leur brevet pour participer à des épreuves sportives.

Les pouvoirs publics et le cheval

Les principales modifications légales entrées en vigueur ou en projet depuis 2005 touchent les domaines de la protection des animaux, de l'importation, de l'aménagement du territoire, des paiements directs et de l'élevage chevalin. Des changements structurels et organisationnels sont également intervenus au Haras national suisse à Avenches.

La protection des animaux

Le point majeur de la nouvelle Ordonnance sur la protection des animaux est l'introduction d'un chapitre sur la formation de base, qualifiante et continue en matière de détention d'animaux. Les personnes doivent être au bénéfice d'une formation pour pouvoir détenir plus de 5 chevaux à titre privé (attestation de compétences) ou plus de 11 chevaux à titre professionnel (certificat). Les cours doivent être reconnus par l'OVF. L'Ordonnance du Département de l'économie sur les formations à la détention d'animaux et à la manière de les traiter définit les critères de reconnaissance de ces formations spécifiques.

¹ Ce chiffre est inférieur aux 231 000 personnes relevées par l'Institut de recherches sur les loisirs et le tourisme de l'Université de Berne et cité à la page 53 dans l'étude de 2007.

Les importations

Il n'est plus nécessaire d'obtenir un permis d'importation de l'OFAG. Le contingent tarifaire annuel «animaux de l'espèce chevaline» (3 322 sujets en 2008) est attribué dans l'ordre de réception des déclarations en douane (système du fur et à mesure à la frontière).

L'aménagement du territoire

Les activités dites para-agricoles, dont la détention de chevaux fait partie, sont toujours considérées comme activités accessoires non-agricoles mais, avec la révision du droit de l'aménagement du territoire entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2007, les exigences posées pour ces activités sont aujourd'hui plus souples.

Faute de consensus sur le projet d'une nouvelle Loi sur le développement territorial (LDTer), qui aurait remplacé la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) de 1979, le Conseil fédéral a renoncé à une révision totale de la loi et s'en tiendra vraisemblablement à une révision partielle. Une nouvelle version devrait être soumise au parlement en février 2010.

Les programmes éthologiques

L'ordonnance du DFE sur les programmes éthologiques du 25 juin 2008 (910.132.4) a introduit le programme SST (Systèmes de Stabulation particulièrement respectueux des animaux) et le programme SRPA (Sorties Régulières en Plein Air). Les exigences SST et SRPA sont spécifiques aux différentes catégories d'animaux. En ce qui concerne les chevaux, les animaux

doivent être gardés en groupe et avoir accès en permanence à une aire de repos et à une aire non recouverte de litière. Le montant des contributions est de CHF 90.00/UGB (SST) et CHF 180.00/UGB (SRPA). En 2007, 84.3% des équidés participaient au programme SRPA.

Le soutien aux organisations d'élevage

L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2008, de la nouvelle péréquation financière et de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a conduit à la révision de l'Ordonnance sur l'élevage du 7 décembre 1998 (OE). Les cantons ne sont plus tenus de participer au financement des mesures fondées sur le droit fédéral relatif à l'élevage. Le texte prévoit éga-

lement une limitation à 10 ans de la reconnaissance des organisations d'élevage et un seuil minimal de CHF 30 000.– pour le versement de contributions dès le 1^{er} janvier 2009. Enfin, pour être considérée comme une race suisse au sens des dispositions de l'OE, une race doit avoir son origine en Suisse ou être attestée par un livre généalogique tenu en Suisse depuis au moins 1949.

Le Haras national suisse HNS

Un projet de coopération entre Agroscope Liebefeld-Posieux ALP et le Haras national suisse HNS a conduit à la création de la nouvelle unité ALP-Haras. L'actuel directeur du Haras national suisse prendra sa retraite à la fin du mois de mai 2010.

La Faculté vétérinaire Vetsuisse des universités de Berne et de Zurich

La Faculté Vetsuisse des universités de Berne et de Zurich est active dans les domaines de la formation des vétérinaires et de la recherche scientifique (génétique et médecine interne à Berne; médecine sportive équine à Zurich).

Le poids socioéconomique de la filière du cheval

Si l'on se base sur le chiffre d'affaire annuel de CHF 18 500.– généré par équidé qui avait été estimé dans le précédent rapport et si l'on considère qu'il est constant depuis 2007, le chiffre d'affaires actuel de la filière du cheval devrait être voisin de 1.65 milliards de francs pour 89 000 équidés.

L'Office fédéral du sport (OFSP) estime à 28 000 le nombre d'infrastructures sportives. Le sport équestre vient en tête avec environ 6 800 infrastructures qui représentent 24% de toutes les installations sportives, chiffre inattendu pour les auteurs de l'étude. Le chiffre d'affaires de ces installations équestres figure au 5^e rang avec 7% (217 millions) du chiffre d'affaires total de 3.1 milliards de francs. Les installations hippiques génèrent environ 1 000 places de travail. Avec ses 800 manifestations (0.3% du nombre total), le sport équestre figure au 17^e rang de toutes les disciplines sportives. L'étude relève que le sport équestre figure parmi les sports qui organisent les plus grandes ma-

nifestations. Si l'on considère le chiffre d'affaires directement généré par les manifestations sportives, au total 1.2 milliards de francs, le sport équestre figure au 4^e rang avec 86 millions de francs (7%).

La somme des enjeux du Pari mutuel urbain romand (PMUR) est en progression. Le chiffre d'affaires a passé de 106.9 millions de francs en 2005 à 121.5 millions en 2008. Comme par le passé, le PMUR reverse 74% des sommes engagées sous forme de gains et remet 12,75% du revenu brut de ses jeux à l'Association de développement de l'élevage et des courses (ADEC), afin d'encourager l'élevage chevalin et l'organisation de courses.

La production indigène de viande de cheval qui couvre les besoins suisses diminue progressivement. Elle était encore de 17.0% en 1996, puis de 11.7% en 2004, mais n'est plus que de 8.7% en 2007 et de 7.8% en 2008.

Le système d'acquisition de connaissances hippologiques

Le paysage de la formation s'est considérablement étoffé depuis 2007, avec la réforme du système de formation professionnelle des cavaliers, qui dépendent maintenant de l'Organisation du monde du travail des métiers liés au cheval, l'introduction d'un Bachelor of Science en agronomie avec major en sciences équinnes, ainsi qu'avec la formation continue Equigarde® Plus et la formation des détenteurs de chevaux exigée par la nouvelle Ordonnance sur la protection des animaux.

Les thèmes actuels de la recherche équine

Actuellement, la recherche équine se concentre sur l'élevage et la génétique, les maladies et leur prévention, ainsi que sur le bien-être et les conditions de garde des équidés.

Le cheval et la santé des utilisateurs

Le centre d'urgence universitaire de l'Hôpital de l'île a effectué une étude rétrospective portant sur les facteurs de risque, les causes et la nature des blessures lors d'accidents avec les chevaux entre 2000 et 2006. La cause la plus fréquente de blessure est la chute (65% de tous les accidents), tandis que les coups de pied (19%) et les morsures (2%) sont les plus rares. La moitié des accidents surviennent lors de promenades à cheval dans la nature. Dans un tiers des cas, l'accident

est imputé à un cheval qui a pris peur. 20% des personnes ont avoué qu'elles consommaient de l'alcool avant ou pendant la pratique sportive équestre.

Les facteurs de risque suivants ont pu être mis en évidence: l'âge plus élevé, le sexe féminin, l'absence de contrôle de compétence équestre. Enfin, le fait de porter un casque diminue de moitié le risque de traumatisme.

L'éthique

Les cas de chevaux dont les analyses ont révélé qu'ils avaient été soumis à des abus de médicaments lors des Jeux olympiques de Pékin 2008 – une pratique communément appelée dopage – et les dérives du dressage moderne, en particulier la technique d'hyperflexion de l'encolure, ont éclaboussé et terni l'image des compétitions équestres. Dans ce contexte, la notion d'éthique avec les chevaux acquiert une valeur importante. Plusieurs initiatives ont été prises en Suisse depuis 2008.

Le cheval, l'environnement, les nuisances et la biodiversité

Dans ces domaines, on relève la publication d'une brochure bilingue intitulée *À cheval dans la forêt* éditée par le service des forêts et de la faune du Canton de Fribourg, un travail de diplôme de l'École suisse de tourisme de Sierre consacré au tourisme équestre en Valais, ainsi que la première Conférence technique internationale de la FAO sur les Ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui s'est tenue du 3 au 7 septembre 2007 à Interlaken. À cette occasion, les délégués de 108 pays ont adopté à l'unanimité un Plan d'action mondial pour la sauvegarde des races d'animaux d'élevage qui réunit les actions stratégiques prioritaires visant à renforcer et à mieux coordonner la collaboration internationale dans le domaine de l'élevage. Dans ce cadre, l'Office fédéral de l'agriculture prépare un plan d'action national.

Comparaison avec la filière européenne

L'Union européenne compte environ 6 millions d'équidés et 15 000 écoles d'équitation. Plusieurs publications et manifestations européennes ont relevé ces dernières années des points montrant que la situation de la filière du cheval en Suisse et ses préoccupations évoluent de manière comparable.

En Europe, entre 1 et 22% de la surface agricole est consacrée aux équidés, soit en moyenne entre 0.87 et 2.21 ha par cheval. En Suisse, la surface de 1.1 ha par équidé relevée dans le précédent rapport se situe ainsi dans la moyenne européenne de pays comme l'Allemagne (0.99), l'Autriche (1.39 ha/cheval), le Danemark (1.11), la France (1.05), les Pays-Bas (1.04) ou la Suède (1.18). Ces chiffres permettent de confirmer qu'environ 100 000 ha de surface agricole sont consacrés aux équidés en Suisse, ce qui représente environ 10% de la surface totale.



1. Introduction

1.1 Développement depuis la dernière étude de 2007

Le rapport sur l'impact économique, social et environnemental du cheval en Suisse a été publié en mars 2007. Il contient un grand nombre d'informations qui sont encore d'actualité. Entre autres propositions, le Groupe de travail (GT FiChev) proposait la création d'un observatoire permanent de la filière du cheval.

Depuis cette date, le groupe de travail a été élargi. Il comprend les membres du Groupe d'experts nommés pour une période de 4 ans (2008-2011) par l'Office fédéral de l'agriculture comme organe consultatif pour soutenir le Haras national suisse HNS dans l'accomplissement de ses tâches.

Un règlement définit le fonctionnement du groupe d'experts. Afin d'entretenir les échanges avec les milieux intéressés, des forums peuvent être organisés. C'est sous cette forme que s'est constitué, en observatoire permanent, l'Observatoire de la filière suisse du cheval (OFiChev).

L'OFiChev, conduit par le Haras national suisse HNS, a mis sur pied en 2008 un forum consacré à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Sous forme de table ronde, il réunissait des représentants d'organisations de

la filière du cheval, du domaine de l'environnement et de la protection du paysage, des parlementaires, des autorités d'exécution, des conseillers, des experts ainsi que l'Office du développement territorial (ARE), l'Office de l'agriculture (OFAG) et l'Office vétérinaire fédéral (OVF). Sur cette base, l'OFiChev s'est engagé pour une modification et une actualisation de la brochure «Comment l'aménagement du territoire appréhende les activités liées au cheval» et a proposé son aide à l'ARE. Il a également pris position lors de la consultation de la révision complète de la législation sur l'aménagement du territoire (cf. 6.2.3) et a développé ses contacts avec les autorités cantonales d'exécution. Enfin, une série de fiches techniques sont en cours d'élaboration et seront publiées en 2010. Elles décrivent les infrastructures minimales nécessaires pour une garde de chevaux conforme à leurs besoins et leur mise en œuvre architecturale.

En 2009, un forum sur l'éthique dans le monde du cheval a été organisé sous la même forme (cf. 8.6).

1.2 Les méthodes de travail

Les méthodes de travail mises en œuvre pour le présent rapport «Quoi de neuf depuis 2007?» sont les suivantes:

- Recherche de chiffres clés auprès des autorités compétentes, en particulier l'Office fédéral de la statistique et les organisations sportives et d'élevage
- Recherches bibliographiques sur les thèmes touchant la filière du cheval
- Contacts avec les milieux intéressés par la filière du cheval (recherche scientifique, médecine vétérinaire, sport équestre, formation, économie, sciences humaines, etc.)

Le présent rapport est un complément au rapport Impact économique, social et environnemental du cheval en Suisse publié en mars 2007. Il ne reprend pas les points qui sont encore d'actualité, mais les complète avec les nouveautés et les développements observés. Les deux rapports forment donc un tout.

2. L'effectif des équidés

2.1 L'évolution des effectifs d'équidés

2.1.1 Le nombre total d'équidés en Suisse en 2008

L'Office fédéral de la statistique (OFS) ne publie que les effectifs recensés dans les exploitations agricoles. Cependant, une majorité de cantons procède à un recensement exhaustif des équidés et communique les données à l'OFS. Dans ces cantons, le pourcentage moyen d'équidés détenus dans les exploitations agricoles est de 87% ; il varie entre 69% (TG) et 97% (SO). Cette proportion est de 89% pour les chevaux et de 81% pour les autres équidés (petits chevaux, poneys, ânes, mulets et autres hybrides)².

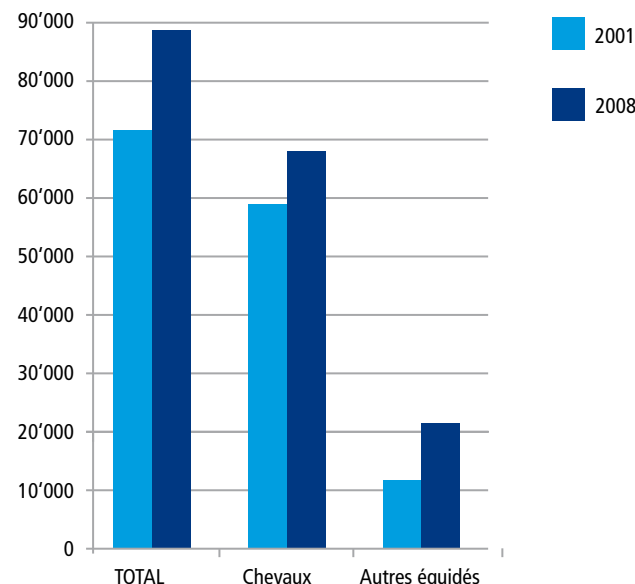
En utilisant ce coefficient, il est possible d'extrapoler le nombre total d'équidés dans les cantons qui ne recensent que les équidés détenus dans des exploitations agricoles (BL, BS, NE, TI, ZG et ZH). Cette extrapolation permet de conclure que l'effectif total d'équidés détenus en Suisse en 2008 est d'environ 89 000 têtes (Figure 1: 67 000 chevaux et 22 000 autres équidés). Environ 12 000 d'entre eux (8 000 chevaux et 4 000 autres équidés) ne seraient pas détenus dans des exploitations agricoles.

Le nombre de 89 000 est très vraisemblablement un minimum. En effet, un contrôle du nombre d'équidés par commune effectué en 2005 avait révélé un écart moyen de +4% par rapport aux recensements cantonaux. Si l'on tient également compte de cet écart, le nombre total d'équidés pourrait être légèrement supérieur à 90 000 équidés en 2008. Dans l'état des connaissances actuelles, nous ne retenons cependant que le chiffre officiel de 89 000 pour cette étude. L'introduction prévue en 2011 d'une banque de données pour l'enregistrement de tous les équidés apportera à terme une réponse définitive à cette question.

² Communication de l'OFS, octobre 2009

2.1.2 Évolution du nombre total d'équidés en Suisse entre 2001 et 2008

Le nombre total d'équidés détenus en Suisse (figure 1) a progressé d'environ 2 300 individus par année (+3%/an). L'augmentation est surtout marquée dans la population d'autres équidés (+8%/an), quatre fois plus importante que pour les chevaux (+2%/an). Si cette augmentation moyenne reste stable, le nombre d'équidés devrait dépasser 100 000 en 2014.



	2001 (1)	2008 (1)	Ø Δ /an	2001-2008	% / an
Equidés	73 000	89 000	2 300	+ 22%	+ 3%
Chevaux	59 000	67 000	1 150	+ 14%	+ 2%
Autres	14 000	22 000	1 150	+ 57%	+ 8%

1) Extrapolation

Figure 1: Évolution du nombre total d'équidés en Suisse entre 2001 et 2008 (OFS, Reflets de l'agriculture)

2.1.3 Les équidés dans les exploitations agricoles entre 2001 et 2008

Le nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles a progressé de 23% (figure 2) entre 2001 et 2008, passant de 62 581 à 76 777 sujets. Pendant cette période, la croissance annuelle moyenne est d'environ 2 000 équidés détenus dans les exploitations agricoles.

La croissance est différente selon les catégories d'équidés. On enregistre une croissance de 18% du nombre de chevaux (50 116 à 58 969 têtes) et de 43% du nombre d'autres équidés (12 465 à 17 808 têtes). Pour les deux catégories, on observe une croissance linéaire (figure 2) depuis 2001.

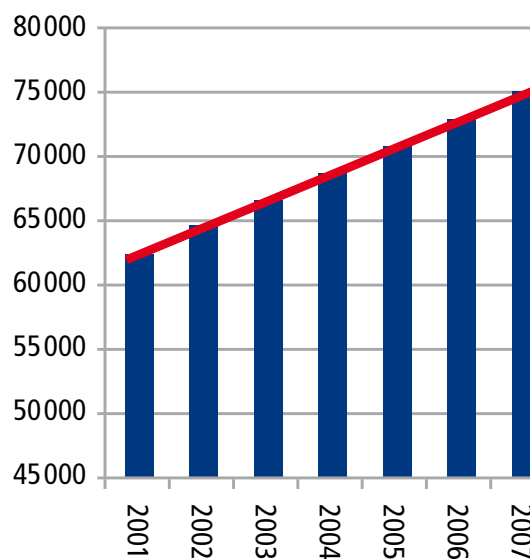
Sur les 60 894 exploitations agricoles que compte la Suisse en 2008, 52 645 détiennent des animaux de rente, dont 12 460 des équidés (tableau 1), soit près d'une exploitation agricole sur quatre (23.7%).

Depuis 2005, la part moyenne d'équidés détenus dans des exploitations agricoles a passé de 85% à 87%.

En 2008, les 76 777 équidés sont détenus dans 12 460 exploitations agricoles, contre 13 061 en 2001 (-4.6%), ce qui correspond à une diminution du nombre d'exploitations détenant des équidés de 7‰/an.

Même si le nombre d'exploitations détenant des chevaux baisse légèrement depuis 2001 (4.6%), la diminution est moins importante que celle touchant l'ensemble des exploitations agricoles (11.5%) ou celle d'exploitations détenant des animaux de rente (11.6%). La proportion d'exploitations détenant des équidés par rapport à celles détenant des animaux de rente augmente légèrement et passe de 21.8% (2001) à 23.7% (tableau 1).

Dans le canton de Genève, plus de la moitié (58.4%) des exploitations détenant des animaux de rente détiennent aussi des équidés. Dans le Jura également, près de la moitié des exploitations avec animaux de rente détiennent des équidés (49.3%).



	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Équidés	62 581	64 445	66 777	68 547	71 084	72 900	74 881	76 777
Chevaux	50 116	51 236	52 672	53 701	55 126	56 400	57 720	58 969
Autres	12 465	13 209	14 105	14 846	15 958	16 500	17 161	17 808

Figure 2: Nombre d'équidés détenus dans les exploitations agricoles; évolution entre 2001 et 2007 (OFS, Reflets de l'agriculture)

Tableau 1: Nombre d'exploitations agricoles détenant des équidés par rapport à celles détenant des animaux de rente; évolution entre 2001 et 2008 pour les cantons supérieurs à la moyenne suisse (Sources: OFS)

Cantons	2001		2008		Variations 2001-2008	
	Nombre d'exploitations avec équidés (a) et animaux de rente (b)	% avec équidés	Nombre d'exploitations avec équidés (a) et animaux de rente (b)	% avec équidés		
	a	b	a	b	a	b
Genève	111	206	122	209	+9.9%	+1.5%
Jura	494	1 090	532	1 079	+7.7%	-1.0%
Tessin	203	834	276	763	+36.0%	-8.5%
Bâle-Camp.	324	974	288	879	-11.1%	-9.8%
Soleure	499	1 617	460	1 410	-5.5%	-12.8%
Vaud	924	3 570	979	3 076	+6.0%	-13.8%
Neuchâtel	276	927	246	820	-10.9%	-11.5%
Zurich	1 020	3 756	936	3 137	-8.2%	-16.5%
Argovie	845	3 445	870	3 086	+3%	-10.4%
Grisons	632	3 029	661	2 624	+4.6%	-13.4%
Zoug	146	637	139	567	-4.8%	-11.0%
Berne	3 328	13 147	2 842	11 780	-14.6%	-10.4%
Suisse	13 001	59 561	12 460	52 645	-4.6%	-11.6%



2.2 La répartition géographique des équidés

2.2.1 Répartition 2008 et évolution (2001-2008) cantonales des équidés

La Romandie et les parties germanophones de l'Espace Mittelland abritent environ la moitié (49%) de tous les équidés (51% des chevaux et 44% des autres équidés). Ces régions continuent ainsi de former un centre important de la filière équine suisse. Les cantons qui présentent les effectifs d'équidés les plus importants n'ont pas changé au cours des dernières années. En 2008, ce sont dans l'ordre décroissant les cantons de Berne, Vaud, Zurich, Argovie, Jura, Saint-Gall, Thurgovie et Fribourg qui dominent en totalisant chacun plus de 5 000 équidés.

En ce qui concerne les cantons qui détiennent plus de 1 000 équidés dans des exploitations agricoles, c'est le Tessin qui enregistre la plus forte progression (+70%), suivi du Valais (+58%), Fribourg (+36%), Thurgovie (+34%), Grisons (+32%), Vaud (+29%), Argovie (+25%), Jura (+24%), Soleure (+23%), Genève (+21%), Lucerne (+21%), Neuchâtel (+20%), Saint-Gall (+19%), Bâle-Campagne (+16%), Schwytz (+15%), Berne (+13%) et Zurich (+11%).

2.2.2 Répartition 2008 et évolution (2001-2008) des équidés dans les diverses zones

En gros, les équidés sont répartis dans des exploitations agricoles de plaine pour une moitié et dans les zones de collines et de montagne pour l'autre moitié. La croissance moyenne dans l'ensemble des zones est de 23%, mais elle est plus importante dans les zones de montagne, en particulier les zones de montagne 2 et 3 (tableau 2).

58% des chevaux et 48% des autres équidés sont détenus dans des exploitations de plaine. Par rapport à la croissance moyenne du nombre de chevaux (18%), la croissance est plus faible dans les zones de collines et de montagne 1, 2 et 4. Si la croissance du nombre d'autres équidés est de 43% pour l'ensemble de la Suisse, le taux de croissance est particulièrement élevé dans les zones de montagne 2, 3 et 4 (+62 à +103%).

On observe également une forte augmentation (+83%) du nombre d'équidés détenus dans les très petites exploitations agricoles (1 ha). Ces équidés représentent 7% de l'effectif total.

43% des équidés sont détenus dans des exploitations de plus de 20 ha (45% des chevaux et 35% des autres équidés). Dans ces exploitations, la croissance est plus importante que la moyenne nationale (+23%): +30% du nombre d'équidés, +24% du nombre de chevaux et +62% des autres équidés. La croissance du nombre d'équidés est encore plus importante (+49%) dans les grandes exploitations de plus de 70 ha, même si le nombre d'équidés détenus ne représente que 3% de la population totale.

2.3 La densité des équidés

2.3.1 Le nombre d'équidés par km² SAU et par 1'000 habitants en 2008

En 2008, la Suisse compte en moyenne 8.4 équidés par km² de surface agricole utile (SAU) (tableau 3) pour un effectif total de 89 000 équidés et 1 058 134 ha, soit 10 581 km². Cette densité était de 8.0 équidés par km² SAU en 2005.

2.4 Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) pour les équidés

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et l'Office vétérinaire fédéral (OVF) développent le projet d'une identification généralisée liée à une banque centrale d'enregistrement des équidés afin de renforcer la sécurité sanitaire en Suisse. Toutes les exploitations détenant des chevaux devront être enregistrées de manière centralisée dès 1^{er} janvier 2010. Cette mesure concernera aussi les exploitations non agricoles détenant des chevaux.



Tableau 2: Répartition des effectifs d'équidés détenus dans les exploitations agricoles dans les diverses zones géographiques et croissance entre 2001 et 2008 (Sources: OFS)

Zone	Équidés		Chevaux		Autres équidés	
	Répartition (2008)	Croissance (2001-2008)	Répartition (2008)	Croissance (2001-2008)	Répartition (2008)	Croissance (2001-2008)
Zone de plaine	56 %	+24 %	58 %	+21 %	48 %	+34 %
Zone des collines	14 %	+16 %	14 %	+13 %	13 %	+32 %
Zone de montagne 1	11 %	+13 %	10 %	+6 %	12 %	+38 %
Zone de montagne 2	13 %	+25 %	13 %	+16 %	14 %	+62 %
Zone de montagne 3	5 %	+49 %	4 %	+24 %	9 %	+103 %
Zone de montagne 4	2 %	+30 %	1 %	+15 %	3 %	+68 %
	100%		100%		100%	

Tableau 3: Nombre total de chevaux et d'équidés par km² SAU détenus en 2008 dans les cantons avec la plus forte densité (Source OFS)

	Équidés (N)	Chevaux (N)	SAU (km ²)	N équidés par km ² SAU	N chevaux par km ² SAU
Genève	2 031	1 432	114.5	17.7	12.5
Tessin	2 087	1 093	140.0	14.9	7.8
Jura	5 945	5 392	405.2	14.7	13.3
Zurich	7 921	6 033	741.4	10.7	8.1
Thurgovie	5 291	3 856	503.4	10.5	7.7
Bâle-Campagne	2 152	1 710	215.9	10.0	7.9
Zoug	1 065	818	107.1	9.9	7.6
Soleure	3 236	2 710	327.8	9.9	8.3
Suisse	89 000	67 000	10 581	8.4	6.3

3. Les chevaux d'élevage et les races détenues en Suisse

3.1 Évolution de l'élevage chevalin

En 2008, on compte 23 associations de races reconnues par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Depuis le dernier rapport du groupe de travail, l'OFAG a reconnu l'Association Special Color Schweiz (SCS) et Cavalo Lusitano Switzerland (CLS). L'Association suisse du Pottok a intégré la Fédération suisse des petits chevaux et poneys.

3.1.1 Nombre de naissances et importance des races

Le nombre total de poulains identifiés et enregistrés en Suisse a diminué de 516 sujets (11.9%), passant de 4836 en 2001 à 4320 en 2008 (tableau 4).

La diminution est particulièrement marquée au cours de cette période pour la race des Franches-Montagnes qui enregistre une diminution de 545 poulains (17.7%) et celles des chevaux de course (trotteurs et galopeurs) qui diminue de 91 poulains (28.3%).

En ce qui concerne les poneys et petits chevaux (y compris les chevaux islandais, mais sans les haflingers), on observe une croissance de 76 poulains (45.2%). L'élevage du haflinger est globalement en légère diminution avec -41 poulains (13.3%). On observe toutefois une importante croissance dans la fédération du haflinger pur-sang qui gagne 55 poulains (69.6%) et une chute de 96 poulains (41.9%) dans la Fédération suisse des haflingers.



Tableau 4: Nombre de poulains identifiés et enregistrés par les diverses organisations d'élevage: évolution 2001 - 2008 (Sources: OFAG Rapports sur l'encouragement de l'élevage par la Confédération et les cantons)

Organisations	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes	3084	3053	2995	2935	2804	2739	2562	2539
Fédération d'élevage du cheval de sport Demi-sang CH	935	980	895	869	921	849	878	914
Haflinger pur-sang	79	77	78	108	102	129	146	134
Fédération suisse des Haflinger	229	186	155	176	143	144	128	133
Fédération suisse des petits chevaux et poneys	124	0	141	138	154	136	119	109
Fédération d'élevage de chevaux arabes	68	75	76	63	64	87	66	62
Fédération suisse du Trotting	71	60	62	69	41	49	49	51
Fédération suisse du cheval Pinto	31	38	30	31	44	45	38	20
Association suisse d'élevage de chevaux Islandais	26	24	25	39	30	47	38	52
Swiss Quarter Horse Association	0	0	0	78	47	29	37	35
Poney Romand	0	0	0	14	17	9	31	38
Fédération suisse du Galop	56	49	51	34	37	30	28	40
Fédération d'élevage des races arabes mixtes	39	42	31	18	23	31	27	33
Swiss-Paint-Horse Association	25	28	28	36	30	40	26	24
Fédération suisse des poneys de Shetland	18	21	17	18	22	29	19	45
Association du cheval Frison	14	13	12	24	14	21	13	26
Chevaux P.R.E.	9	18	18	11	13	12	12	13
Special Color suisse	0	0	0	0	0	0	12	36
Association suisse du Pottok	9	4	2	0	0	0	0	0
Fédération d'élevage des chevaux arabes-shagya suisses	7	6	4	5	4	2	9	8
Schweiz. Lusitano-Zuchtverband	0	0	0	0	0	3	5	4
Paso Club International	0	1	8	8	8	4	4	0
Verein Freunde der Achal-Tekkiner-Pferde Schweiz	9	7	9	3	5	5	1	4
Fédération suisse des Lipizzans	0	1	0	0	0	0	0	0
Association suisse du cheval Barbe	3	2	3	0	1	0	0	0
Total	4836	4685	4640	4677	4524	4440	4248	4320

4. Les diverses utilisations des équidés

4.1 L'utilisation pour les compétitions équestres traditionnelles (FSSE)

En 2004, la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) n'enregistrait que les compétitions officielles, à l'exclusion des épreuves libres ouvertes aux cavaliers sans licence avec brevet et aux chevaux non inscrits au registre de la FSSE. Ces épreuves ne sont enregistrées que depuis 2005. Les épreuves réservées aux jeunes chevaux d'élevage sont également prises en compte. Depuis cette date, les chevaux qui participent à ces épreuves doivent être identifiés au moyen d'un passeport.

Sur la base de l'écart enregistré entre 2004 et les années suivantes, on peut estimer qu'1/3 des épreuves organisées actuellement en saut sont des épreuves libres ouvertes aux cavaliers n'ayant pas de grandes ambitions ou des épreuves d'élevage réservées aux jeunes chevaux. Environ la moitié des épreuves de dressage et d'attelage sont des épreuves libres.

4.1.1 Les diverses disciplines de compétition de la FSSE

Le recensement des épreuves libres par la FSSE conduit à prendre en compte aussi les manifestations n'organisant que de telles épreuves. L'augmentation majeure du nombre de manifestations observée entre 2004 et 2005 (+161; tableau 5) et du nombre d'épreuves entre ces deux dates (+2 394) est due à ce nouveau mode de calcul. On observe une légère diminution du nombre de manifestations organisées en Suisse depuis deux ans. Sur les 649 manifestations organisées en 2008 sous l'égide de la FSSE, 23 revêtaient un niveau international.

Sur la base de l'écart enregistré entre 2004 et les années suivantes, on peut estimer qu'1/3 des épreuves organisées actuellement en saut sont des épreuves libres ouvertes aux cavaliers n'ayant pas de grandes ambitions ou des épreuves d'élevage réservées aux jeunes chevaux. Environ la moitié des épreuves de dressage et d'attelage sont des épreuves libres.

Tableau 5: Nombre de manifestations et d'épreuves organisées par la Fédération suisse des sports équestres entre 2001 et 2008 (FSSE annuaires 2001 à 2008)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Manifestations	493	552	545	542	703	718	665	649
Épreuves	4 196	4 530	4 349	4 481	6 875	6 888	6 557	6 647

Tableau 6: Nombre d'épreuves organisées pour chaque discipline sous l'égide de la Fédération suisse des sports équestres entre 2001 et 2008 (FSSE annuaires 2001 à 2008)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Dressage	395	412	419	385	941	950	808	791
Saut	3 575	3 878	3 650	3 804	5 493	5 413	5 235	5 338
Concours complet	75	67	89	80	102	98	98	105
Attelage	128	130	127	135	263	297	298	291
Voltige	16	36	54	54	60	73	72	78
Endurance	4	5	5	11	8	51	42	36
Tétrathlon	2	2	14	12	8	6	4	8

4.1.2 Les chevaux de sport inscrits au registre de la FSSE

La modification des règlements introduite dès 2005 modifie également le nombre de chevaux inscrits dans le registre de la FSSE, car depuis cette date tous les chevaux qui participent à ces épreuves doivent être munis d'un passeport.

En 2005, environ 2 500 nouveaux chevaux, dont environ un millier de chevaux nés en Suisse, ont été inscrits au registre de la FSSE pour pouvoir participer aux épreuves libres (tableau 7). Une majorité de ces chevaux participait depuis plusieurs années et une petite partie était de nouveaux chevaux destinés

à de telles épreuves. Si l'on examine l'écart entre le nombre moyen de nouvelles inscriptions avant 2005 et après 2005, on peut estimer à 600 le nombre annuel de nouveaux chevaux destinés aux épreuves libres et d'élevage.

D'après les publications de la FSSE³, environ 1/3 des chevaux nouvellement inscrits sont nés en Suisse et 2/3 (environ 2 400 en 2007 et 2008) proviennent de diverses régions d'élevage, presque en totalité européennes (30% d'Allemagne, 14% de France, 8% de Hollande)⁴.

Tableau 7: Nombre de nouvelles inscriptions de chevaux nés en Suisse au registre des chevaux de sport de la FSSE; évolution 2001 - 2008 (Source: FSSE)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nouvelles Inscriptions	2 823	2 849	3 025	3 032	5 469	3 468	3 667	3 501
dont nés en Suisse	1 004	1 085	1 085	1 059	2 178	1 242	1 275	1 211

Tableau 8: Nombre de chevaux enregistrés par la Fédération suisse des sports équestres entre 2001 et 2008 (FSSE annuaires 2001 à 2008)

Nouvelles inscriptions	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
chevaux	2 691	2 727	2 897	2 876	5 126	3 275	3 457	3 272
dont FM	86	103	136	146	838	377	406	330
dont autres nés en Suisse	918	982	949	913	1 179	865	785	807
poneys	132	122	128	156	343	193	170	229
Chevaux et poneys inscrits actifs	27 426	27 427	24 735	25 405	28 893	31 051	27 762	28 232

4.2 Les courses de chevaux

De manière générale, la situation de la filière des courses est stable (tableaux 9 et 10).

Tableau 9: Nombre de chevaux de courses (galop et trot) partants; évolution entre 2001 et 2008 (Source: Fédération suisse des courses)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Galopeurs	1 998	1 889	1 893	2 085	2 004	1 952	1 907	1 898
Trotteurs	2 622	2 725	2 597	2 692	2 803	2 627	2 322	2 314

Tableau 10: Nombre de journées de courses et de courses (galop et trot); évolution entre 2001 et 2008 (Source: Fédération suisse des courses)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Journées de courses	48	51	50	47	53	49	46	47
dont avec galop	39	42	40	42	43	42	40	41
Courses de galop	216	218	208	216	230	225	217	222
Courses de trot	189	216	216	214	235	220	197	196

³ Annuaire FSSE 2008; les statistiques mentionnent indifféremment les pays de provenance et les races.

⁴ Voir aussi le chapitre 6.2.2. concernant les importations d'équidés

4.2.1 Les courses au trot réservées aux poneys

Depuis 2009, des courses au trot réservées aux enfants de 8 à 18 ans et aux poneys âgés de 3 ans et plus sont organisées sur les hippodromes d'Aarau, d'Avenches, de Dielsdorf, de Frauenfeld et de Maienfeld sous la responsabilité de Suisse Trot. La hauteur au garrot du poney détermine l'appartenance à la catégorie A (80-100 cm) et B (101-148 cm). Les poneys toisant plus de 110 cm partent avec un handicap d'au moins 25 m. Toutes les races sont admises.

Les courses se disputent sur une distance de 400 m pour la catégorie A et de 500 m pour la catégorie B. Les vainqueurs des dernières courses partent avec un handicap de 25 m cumulé en fonction du nombre de victoires.

L'objectif de ces épreuves est d'initier les jeunes aux courses de trot. Un système de points récompense les concurrents. Le driver totalisant le maximum de points est élu champion et dispute les courses de la saison suivante avec un casque d'or.



Figure 3: Course au trot pour poneys (Source: www.iena.ch)

4.2.2 Les projets

Une association pour le développement de projets régionaux (Verein Tirekt) projette de construire un centre national de sports équestres à Ruswil dans le canton de Lucerne. Ce projet comprend la construction d'installations multifonctionnelles de niveau international pour les disciplines de saut d'obstacles, de dressage et d'attelage, des aménagements pour l'hospitalisation de chevaux, la vente de chevaux et l'enseignement, un hôtel, ainsi qu'un hippodrome pour les courses de trot et de galop. Le concept financier et le plan de gestion sont en cours d'élaboration⁵.

À Dielsdorf, l'association des courses de Zurich (Rennverein Zürich) planifie la rénovation de l'hippodrome construit en 1973, ainsi que la construction de nouvelles installations (halle multifonctionnelle avec restaurant). Le budget avoisine les 20 millions de francs, mais le financement n'est pas encore assuré. Cette association a également organisé les premières courses de dromadaires en 2009 et planifie une série de courses internationales pour la saison 2010.

L'INA a présenté en novembre 2009 le projet d'organiser en 2010 environ 80 courses de trot en soirée sur son hippodrome, le mardi et le vendredi, en collaboration avec les autorités de courses françaises, de manière à augmenter l'offre de courses proposées aux parieurs du PMU.



Figure 4: Course de dromadaires (Source: www.pferderennen-zuerich.ch)

⁵ <http://www.tirekt.ch/>; <http://www.nationales-pferdesportzentrum.ch>

5. Les personnes pratiquant un sport équestre

5.1 Le sport équestre en général

En 2008, l'Office fédéral du sport (OFSP) a publié dans diverses brochures⁶ une enquête par sondage (Sport suisse 2008) effectuée par l'Observatoire Sport et activité physique Suisse⁷, portant sur 10 262 interviews de personnes âgées entre 15 et 74 ans et sur 1 530 enfants de 10 à 14 ans.

5.1.1 Praticants entre 15 et 74 ans

Il en ressort qu'environ 100 000 personnes⁸ âgées entre 15 et 74 ans, c'est-à-dire 1.8% de la population (5.7 millions de personnes de cette tranche d'âge selon l'Office fédéral des statistiques), pratique le sport équestre en moyenne (médiane) 90 jours par année et 1.5 heures par jour d'activité sportive, ce qui représente 13.5 millions d'heures de pratique de sports équestres. 21% pratiquent au moins 300 heures par année et 14% entre 200 et 300 heures. 64% pratiquent ce sport en dehors du cadre d'un club ou d'un groupe régulier. Seulement 17% sont membres d'un club.

Dans cette catégorie d'âge, ce sport figure au 21^e rang. L'âge moyen est de 36 ans et la part de femmes de 84%, ce qui place le sport équestre parmi les sports les plus féminisés avec le tai chi, le qigong et le yoga. Par rapport à l'année 2000, le pourcentage de pratiquants est en recul de -0.8%.

L'enquête de l'OFSP confirme la très haute féminisation du sport équestre et la jeunesse des pratiquantes. C'est un point très important, car l'OFSP relève à de nombreuses reprises que, de manière générale, les jeunes femmes qui ont une activité sportive sont sous-représentées. 6.5% des femmes âgées entre 15 et 29 ans pratiquent l'équitation contre 0.6% d'hommes. Ce taux n'est plus que de 4.2% pour la tranche 30-44 ans, de 1.7% pour celle de 45-59 ans et de 0.6% pour celle de 60-74 ans. En ce qui concerne les hommes, le taux reste pratiquement constant (0.5-0.6% pour toutes les tranches d'âge).

L'enquête montre également des disparités (figure 5) entre les tranches d'âge (3.4% de la population qui pratique le sport équestre est âgée de 15 à 29 ans), entre les régions linguistiques, en particulier le Tessin (seulement

1.1% de la population pratique le sport équestre). En ce qui concerne le revenu moyen du ménage, on n'observe que de faibles écarts par rapport à la moyenne de 1.8% de la population qui pratique le sport équestre, en particulier le pourcentage de pratiquants dans la tranche de revenu modeste (1.6% avec moins de CHF 4 000.-) et la tranche de population aisée (2.0% avec plus de CHF 8 000.- par mois). Ces écarts sont beaucoup plus importants pour le golf (1.2% de la population) où seulement 0.2% de la tranche modeste et 3.2% de la tranche aisée pratiquent ce sport et le tennis (4.8% de la population) où seulement 2% de la tranche modeste et 8% de la tranche aisée pratiquent ce sport.

Ces constatations confirment que le sport équestre est particulièrement prisé des jeunes femmes, mais que le revenu ne joue qu'un rôle mineur dans le choix de ce sport, contrairement à une idée encore très répandue.

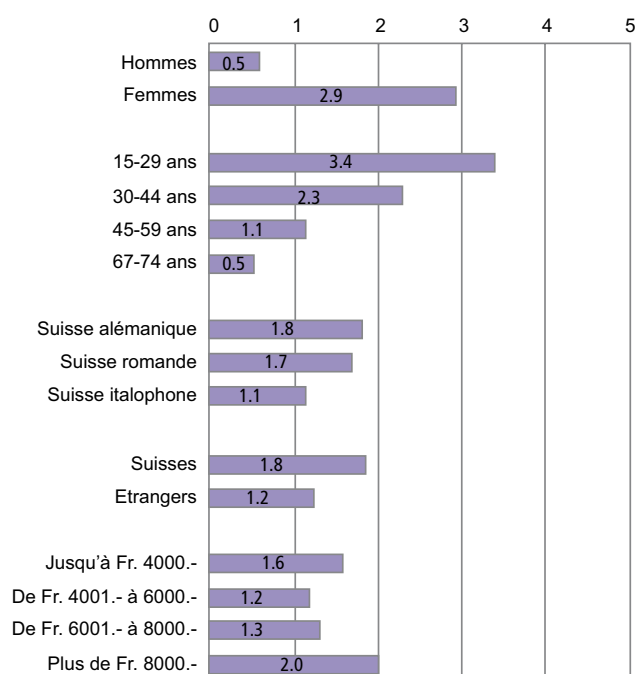


Figure 5: Profil des pratiquants (en %) : sexe, âge, région linguistique, nationalité, revenu du ménage en francs par mois (Sources: OFSP)

⁶ Disponibles sur les sites www.sportobs.ch, www.lsweb.ch et www.baspo.admin.ch

⁷ www.sportobs.ch

⁸ Ce chiffre est inférieur au 231 000 personnes relevées par l'Institut de recherches sur les loisirs et le tourisme de l'Université de Berne et cité à la page 53 dans l'étude de 2007.

5.1.2 Enfants et adolescents

De l'enquête ciblée sur les enfants de 10 à 14 ans, il ressort que 7.7% des enfants ont des activités sportives liées au cheval pendant une moyenne de 45 jours par année. Le sport équestre figure ainsi à la 12^e place. La part de filles est de 94%, ce qui fait de l'équitation l'activité sportive la plus féminisée chez les enfants. Chez les adolescents de 15 à 19 ans, 4.6% pratiquent le sport équestre pendant une moyenne de 90 jours par an et la part de jeunes filles est de 90%. Le sport équestre figure à la 17^e place.

Cette dernière étude analyse également les disciplines sportives que les enfants et les adolescents sportifs souhaitent commencer ou pratiquer davantage. Chez les enfants, les sports équestres figurent à la 2^e place avec 3.9%

derrière le football (8.4%) et avant le tennis (3.7%), la danse, le volley-ball ou le beach-volley (3.5%). Chez les filles, l'équitation vole la vedette au football et arrive en tête.

Chez les non-sportifs, 1.7% des enfants et 3.1% des adolescents souhaitent pratiquer le sport équestre. De manière générale, 7.7% (12^e position) des enfants interrogés et 4.6% des adolescents (17^e position) citent le sport équestre parmi les sports préférés.

5.2 Le brevet et la licence de la FSSE

Le nombre de nouveaux brevets ou licences, ainsi que leur activation respective varie au cours des dernières années, mais aucune tendance particulière ne peut être mise en évidence (tableaux 11 et 12).

Pour participer aux épreuves officielles ou libres organisées par la FSSE, les sportifs doivent chaque année activer leur licence ou leur brevet.

Depuis son introduction, près de 50 000 brevets ont été décernés. On compte que 20% des personnes titulaires activent leur brevet pour participer à des épreuves sportives.

Tableau 11: Nombre de nouvelles licences et de nouveaux brevets de la FSSE; évolution entre 2001 et 2008 (FSSE annuaires 2001 à 2008)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nouvelles licences	527	502	470	515	535	642		618
Nouveaux brevets	4 008	4 471	5 291	5 208	4 003	4 259	4 431	4 232

Tableau 12: Nombre d'actifs de la FSSE ayant activé leur licence ou leur brevet; évolution entre 2001 et 2008 (FSSE annuaires 2001 à 2008)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Licences activées	8 335	8 177	8 402	8 575	8 647	8 774	8 881	9 069
Brevets activées						8 254	9 595	9 508

6. Les pouvoirs publics et le cheval

6.1 Introduction

6.2 La législation et les équidés

Les principales modifications légales entrées en vigueur ou en projet depuis 2005 touchent les domaines de la protection des animaux, de l'importation, de l'aménagement du territoire, des paiements directs et de l'élevage chevalin. Des changements structurels et organisationnels sont également intervenus au Haras national suisse à Avenches.

6.2.1 La protection des animaux

Le parlement fédéral a adopté une nouvelle loi sur la protection des animaux en 2005 et abrogé celle du 9 mars 1978 en vigueur depuis 1981. Cette révision vise principalement l'amélioration de l'information du public et la formation des détenteurs d'animaux et des personnes qui s'occupent d'animaux. Elle a aussi pour but d'améliorer l'application de la législation par les cantons. Ces nouvelles dispositions précisent les notions de dignité et de bien-être de l'animal.

Une nouvelle Ordonnance sur la protection des animaux est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2008⁹. Sur cette base, deux ordonnances d'application règlent en particulier la détention des animaux domestiques¹⁰ et la formation des détenteurs¹¹. En ce qui concerne les équidés, ces trois ordonnances précisent les dispositions d'exécution techniques qui étaient contenues jusqu'à présent dans les directives techniques de l'OVF 800.106.06 et les remplacent.

La nouvelle ordonnance précise en particulier des notions telles que *animaux de rente et de compagnie, élevage, utilisation, jeunes chevaux*, etc.. Les chevaux ne doivent pas être détenus à l'attache et les jeunes chevaux doivent être détenus en groupes. De plus, la détention de chevaux dans des enclos clôturés de fil de fer barbelé est interdite. Les personnes qui détiennent plus de 5 chevaux doivent l'annoncer au service cantonal spécialisé. Le point majeur de cette nouvelle base légale est l'introduction d'un chapitre sur la formation de base, qualifiante et continue, en matière de détention d'animaux. Les personnes doivent être au bénéfice d'une formation pour pouvoir détenir plus de 5 chevaux à titre privé (attestation de compétence) ou plus de 11 chevaux à titre professionnel (certificat).

Les cours doivent être reconnus par l'OVF. L'Ordonnance du Département de l'économie sur les formations à la détention d'animaux et à la manière de les traiter définit les critères de reconnaissance de ces formations spécifiques.

Une motion⁹ a été déposée visant à autoriser la détention de chevaux sur les pâturages clôturés par des fils de fer barbelés. Cette motion demande de faire la distinction entre la détention dans un parc jouxtant une étable où l'interdiction est compréhensible et la détention en troupeaux sur les pâturages, mélangés ou non avec des bovins, pour laquelle l'interdiction est abusive. L'argumentation repose sur le fait que les clôtures faites de fil de fer barbelé sont les seules à même d'assurer une garde du bétail sécurisée. Les clôtures électriques ne se prêtent pas à la détention de troupeaux d'estivage puisqu'un contrôle régulier des fils serait trop laborieux et coûteux. Le risque serait dès lors trop important de voir du bétail divaguer dans la campagne et sur les routes. Ainsi, pour une question de sécurité, de coût mais aussi de bon sens, la détention de chevaux avec des fils de fer barbelés devrait être autorisée, notamment en prés et pâturages.

Cette motion n'a pas encore été traitée par le Conseil national, mais dans sa réponse du 1er juillet 2009, le Conseil fédéral avance que la proposition d'interdire les clôtures en fil de fer barbelé pour les chevaux a été approuvée par une large majorité des milieux consultés lors de l'audition du second semestre 2006 sur le projet de nouvelle ordonnance sur la protection des animaux. De plus, comparés aux bovins, les chevaux ont un comportement de fuite plus marqué; s'ils restent crochés dans une clôture en fil de fer barbelé, ils peuvent subir de graves blessures, notamment aux membres. Vu la fragilité de leur peau, ils risquent de se blesser davantage que les bovins et les blessures subies aux membres provoquent souvent de graves infections des articulations. Dans les régions jurassiennes aussi, où les pâturages sont vastes, il arrive couramment qu'un vétérinaire doive intervenir auprès d'un cheval présentant des blessures importantes et profondes dues aux fils de fer barbelés. Enfin, le Conseil fédéral est d'avis qu'il existe à l'heure actuelle suffisamment d'alternatives aux clôtures de fil de fer barbelé adaptables aux différentes situations et offrant une sécurité suffisante.

⁹ Ordonnance du 23 avril 2008 sur la protection des animaux (OPAn); RS 455.1

¹⁰ Ordonnance du DFE du 5 septembre 2008 sur les formations à la détention d'animaux et à la manière de les traiter ; 455.109.1

¹¹ Ordonnance de l'OVF du 27 août 2008 sur la détention des animaux de rente et des animaux domestiques ; RS 455.110.1

¹² http://www.parlament.ch/fi/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20093458 [état au 01.11.2009], 09.3458 Motion Détention des chevaux au pâturage. Interdiction abusive des fils de fer barbelés, déposée le 30.04.2009 par le CN Laurent Favre (NE)

6.2.2 Les importations

Dans le domaine de l'importation d'animaux de l'espèce chevaline, l'Ordonnance du 18 avril 2007 concernant l'importation, le transit et l'exportation d'animaux et de produits d'animaux (OITE; RS 916.443.11) prévoit qu'il n'est plus nécessaire d'obtenir un permis d'importation de l'OFAG. Le contingent tarifaire «animaux de l'espèce chevaline» est attribué dans l'ordre de réception des déclarations en douane (système du fur et à mesure à la frontière).

En 2008, le contingent tarifaire d'importation était de 3322 équidés. Les redevances d'entrée se composent du droit de douane et de la TVA (2.4% de la valeur commerciale). Le droit de douane est perçu par animal. Il s'élève à CHF 120.– avec une part de contingent tarifaire (taux TCT) ou se monte de CHF 900.– (jusqu'à 135 cm au garrot) à CHF 3834.– (excédant 148 cm au garrot) sans part de contingent tarifaire (taux THCT).

Il faut relever que les coûts ~~causés à l'étranger~~ pour une formation, un dressage, une saillie, etc. fait à l'étranger sont passibles de la TVA et doivent donc être déclarés lors de l'entrée en Suisse.

En ce qui concerne l'importation de viande de cheval, la prise en charge de la production indigène a été progressivement abandonnée depuis 2005 au profit d'une mise en adjudication des quantités de viande importée, après appel d'offres par l'OFAG. En 2009, 5000 tonnes de viande de cheval ont été importées selon ce système.

6.2.3 L'aménagement du territoire

Avec la révision du droit de l'aménagement du territoire entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2007, les activités dites para-agricoles sont toujours considérées comme activités accessoires non-agricoles. Les exigences posées pour les activités *para agricoles*, dont la détention de chevaux fait partie, sont aujourd'hui plus souples. Outre la garde de chevaux conforme à l'affectation de la zone agricole, l'agriculteur a la possibilité d'exercer une activité accessoire non agricole en rapport avec le cheval dans des bâtiments existants qui ne sont plus utilisés à des fins agricoles. Il peut réaliser des constructions annexes ou mobilières d'une surface maximale de 100 m² pour exercer une activité accessoire non agricole. Ces constructions sont soumises à certaines conditions (inscription au registre foncier de l'exploitation accessoire avec d'éventuelles conditions ou charges; interdiction d'engager du personnel pour effectuer les travaux de cette activité accessoire).

En 2009, tout le monde s'accorde à dire que le droit en matière d'aménagement du territoire doit être révisé. Cependant, le projet d'une nouvelle Loi sur le développement territorial (LDTer), qui aurait remplacé la Loi sur l'amé-

nagement du territoire (LAT) de 1979 a été très controversé. Les résultats montrent clairement que seule une révision partielle de la loi en vigueur est préconisée. Faute de consensus sur des mesures précises, le Conseil fédéral a renoncé à une révision totale de la loi et s'en tiendra vraisemblablement à une révision partielle. Une nouvelle version devrait être soumise au parlement en février 2010.

Pour les chevaux, le projet de loi sur le développement territorial prévoyait en particulier de supprimer les distinctions actuelles entre, d'une part, chevaux agricoles, d'élevage, de travail et producteurs de viande et, d'autre part, chevaux non agricoles, de loisir ou de sport. Cette différence complique en effet singulièrement la tâche des exploitants agricoles désirant prendre des chevaux en pension. L'abandon du projet de loi sur le développement territorial a poussé le Conseil national lors de sa session d'été 2009, puis le Conseil des États lors de sa session d'automne 2009, à donner suite à l'initiative parlementaire déposée par le Conseiller national Christophe Darbellay (04.472. Garde de chevaux en zone agricole).



www.parlament.ch

6.3 Les contributions de l'État

6.3.1 Les paiements directs

Par paiements directs, on entend les versements des pouvoirs publics en faveur des paysans qui ne sont pas directement liés à des biens commercialisables et qui sont calculés et payés annuellement. Les paiements directs comprennent les paiements directs généraux, les contributions écologiques et les contributions éthologiques. Les prescriptions de la législation sur la protection des animaux applicables à la production agricole doivent être respectées. Par contributions éthologiques, on entend:

- les contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST);
- les contributions pour les sorties régulières en plein air (SRPA).

Dans le cadre des paiements directs écologiques, les équidés sont au bénéfice

des contributions par unité de gros bétail consommant du fourrage grossier (UGBFG). La contribution est échelonnée en fonction de la surface fourragère et des zones.

Dans un rapport adopté le 6 mai 2009, le Conseil fédéral propose un nouveau développement du système actuel des paiements directs en se basant sur le principe de remplacer les mesures non liées à un objectif spécifique par des instruments ciblés. Le système des paiements directs s'en trouvera renforcé, car plus efficace et plus efficient^{9,10,11,12,13}. Le Conseil fédéral ne voit aucune nécessité urgente de procéder à des modifications fondamentales des deux programmes de bien-être des animaux, mais prévoit la suppression des contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers.

6.3.2 Ordonnance sur les programmes éthologiques

L'ordonnance du DFE sur les programmes éthologiques du 25 juin 2008 (910.132.4) distingue le programme SST (Systèmes de STabulation particulièrement respectueux des animaux) et le programme SRPA (Sorties Régulières en Plein Air).

Les exigences SST et SRPA sont spécifiques aux différentes catégories d'animaux. En ce qui concerne les chevaux, les animaux doivent être gardés en groupe et avoir accès en permanence à une aire de repos et à une aire

non recouverte de litière. L'ordonnance précise les exigences minimales. Les jeunes équidés de moins de 30 mois ne sont pris en compte que pour le programme SRPA.

Le montant des contributions est de CHF 90.–/UGB (SST) et CHF 180.–/UGB (SRPA). En 2007, 84.3% des équidés participaient au programme SRPA¹⁴.

6.3.3 Le soutien aux organisations d'élevage

L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2008, de la nouvelle péréquation financière et de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a conduit à la révision de l'Ordonnance sur l'élevage du 7 décembre 1998.

Cette nouvelle base légale prévoit en particulier que les cantons ne sont plus tenus de participer au financement des mesures fondées sur le droit fédéral relatif à l'élevage. De plus, les domaines encouragés et les critères de reconnaissance des organisations d'élevage sont définis avec une précision accrue. Jusqu'ici d'une durée illimitée, la reconnaissance d'une organisation d'élevage est désormais ramenée à 10 ans, comme en Allemagne. Cette disposition permet de procéder périodiquement à une nouvelle évaluation. Enfin, le texte prévoit également un seuil minimal de CHF 30 000.– pour le versement de contributions à une organisation d'élevage dès le 1^{er} janvier 2009. Les organisations d'élevage de races suisses ne sont pas concernées par le seuil minimal.

La nouvelle Ordonnance du 14 novembre 2007 sur l'élevage (OE; RS 916.310) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, mais une première révision a été effectuée immédiatement en 2008 pour combler des lacunes en vue de la mise à jour de l'annexe 11, appendice 4 (Zootechnie, y compris importation

des pays tiers) de l'accord bilatéral CH-UE relatif aux échanges de produits agricoles. Ces points concernent la reconnaissance des organisations d'élevage, l'estimation de la valeur d'élevage, la délégation de l'exécution des contributions pour la préservation de la race à la Fédération Suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes, ainsi que la définition du terme race suisse.

Ces nouvelles dispositions précisent l'obligation de réaliser des estimations de la valeur d'élevage ou des appréciations génétiques. Si l'organisation d'élevage reconnue ne réalise pas d'estimation de la valeur génétique, au maximum la moitié de la contribution par poulain identifié est versée. Enfin, pour être considérée comme une race suisse au sens des dispositions de l'OE, une race doit avoir son origine en Suisse ou être attestée par un livre généalogique tenu en Suisse depuis au moins 1949.

Une nouvelle révision est en cours en 2009, en particulier pour permettre la conservation à long terme de matériaux par cryogénéisation en vue de la préservation des races suisses.

¹³ Rapport du Conseil fédéral en réponse à la motion 06.3635 du 10 novembre 2006 de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États, 6 mai 2009

¹⁴ Rapport du Conseil fédéral du 6 mai 2009

6.3.4 Le Haras national suisse HNS

Le Haras national suisse HNS soutient à travers tout le pays la détention et l'élevage du cheval de manière efficace et concurrentielle dans un contexte agricole qui prend également en compte les autres buts fixés par la politique paysanne. A cet effet, il prend la fonction d'un centre de compétences qui met à disposition des agriculteurs et des agricultrices, des détenteurs de chevaux, de même qu'aux organisations d'élevage, de détention et d'utilisation, ses infrastructures, ses animaux d'élevage comme l'ensemble de ses connaissances selon les besoins exprimés. Le HNS s'est développé pendant ces dernières années en un centre de compétences reconnu sur le plan national comme à l'étranger pour toutes les questions qui concernent la détention et l'élevage du cheval. Les points forts du HNS sont indiscutablement les connaissances de ses collaborateurs. Cette infrastructure chargée d'histoire offre toutes les conditions requises pour des études, des expertises et des services au sens d'un service public orienté sur la clientèle. La neutralité du HNS et sa proximité des milieux scientifiques et pratiques sont uniques (propre détention de chevaux, possession d'étalons, réseau de contacts avec la clientèle). La plupart des activités du HNS sont d'une importance capitale pour la filière.

L'offre de formation du Haras national suisse HNS est variée. Il offre des places d'apprentissages (environ 10 par année) dans des professions manuelles rarissimes (maréchal, sellier, charron), des postes de travail dans le domaine du cheval comme écuyer, palefrenier, des formations commerciales, des places de travail comme aide-vétérinaire. En outre, le HNS s'engage avec des partenaires (Haute école suisse d'agronomie facultés Vetsuisse) dans la formation professionnelle et de la formation continue de praticiens jusqu'au niveau universitaire. Le HNS est à ce jour la seule institution accréditée par l'office vétérinaire fédéral (OVF) pour la mise sur pied et l'organisation de cours obligatoires pour détenteurs de chevaux conformes à la nouvelle Ordonnance pour la protection des animaux. Le HNS offre annuellement à 30 stagiaires de Suisse et de toute l'Europe la possibilité de perfectionner leurs connaissances dans la filière du cheval.

En 2010, le bureau de conseils «Cheval» fête son 10^e anniversaire. Ce bureau de conseils donne annuellement plus de 500 renseignements et rédige des expertises. 20 experts du HNS et quelques experts externes y participent. La clientèle est privée, mais se développe de plus en plus en direction des autorités et des organes d'exécution. Le nombre d'heures d'enseignement dispersés par les collaborateurs du HNS a passé de 600 en 2004, à 1 575 en 2009. Dans le même temps, le nombre de personnes ayant assisté à des cours a passé de 1 900 à 4 100. Entre 2008 et 2010, 500 détenteurs de chevaux ont été formés selon les nouvelles dispositions de l'Ordonnance sur la protection des animaux.

Le domaine de la recherche au HNS est dirigé vers la pratique. Le HNS publie chaque année plus de 70 articles scientifiques et pratiques dans la presse spécialisée et mène à bien une vingtaine de projets de recherche. Les domaines clés de la recherche sont la reproduction et l'élevage, la détention d'animaux, la protection des animaux et la prophylaxie. La saisie objective de modèles de comportement de chevaux est également un domaine privilégié. Le comportement du cheval a gagné énormément d'importance au niveau de la sécurité et de l'entraînement. Des étudiants et des collaborateurs scientifiques sont conseillés lors de questions de recherche en collaboration avec des partenaires universitaires et privés. Le réseau de recherche, sous le patronat du HNS, est

une plate-forme de transfert de connaissances de toutes ces activités. Le bureau de conseils «Cheval» complète ce transfert de compétences. Le centre de documentation du HNS gère plus de 10 000 documents qui sont consultés chaque année par environ 200 étudiants.

Un centre de reproduction à la renommée internationale fonctionne selon les normes de l'UE et est certifié. En plus des prestations de services en faveur de l'éleveur, ce centre remplit une fonction essentielle de formation dans le domaine de la biologie de la reproduction chez le cheval que ce soit pour des vétérinaires ou des agronomes. Le HNS dispose du matériel génétique de plus de 60 étalons vivants, dont 55 de la race franches-montagnes. 180 000 paillettes de semence congelée (dont ¼ de la race franches-montagnes) sont stockées au HNS et sont utilisées à des fins de reproduction.

En octobre 2007, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a lancé un projet de coopération entre Agroscope Liebefeld-Posieux ALP et le Haras national suisse HNS. Le projet de collaboration, élaboré avec le soutien des directions du Haras et d'ALP, introduit un pilotage commun pour les deux institutions, ce qui permet de simplifier les procédures parlementaires et administratives. La collaboration entre le Haras et la station de recherche ALP, compétente pour tous les autres domaines de la production animale et de la transformation, rend possibles des synergies et offre des chances aux deux institutions regroupées dans la nouvelle unité ALP-Haras.

Pierre-André Poncet, actuel directeur du Haras national suisse, prendra sa retraite à la fin du mois de mai 2010. Un poste de responsable de l'unité Haras national suisse a été mis au concours.



6.3.5 Le Centre équestre national de Berne (CENB)

Le mandat de prestations d'un montant de 2.4 millions de francs accordé par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a été renouvelé en 2008 pour une période de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2013.

En 2008, Hans Bienz, responsable du CENB, a pris sa retraite et a été remplacé par Mme Corina Gerhäuser.

6.3.6 La Faculté vétérinaire Vetsuisse des universités de Berne et de Zurich

Dans les domaines qui concernent le cheval, la Faculté Vetsuisse des universités de Berne et de Zurich est active dans les domaines de la formation des vétérinaires, de la recherche scientifique et des prestations.

La Clinique pour chevaux de l'Université de Berne

Le point fort de la Clinique pour chevaux¹⁶ est la médecine interne. Cette clinique est soutenue par près de 30 spécialistes reconnus au plan international et national pour la médecine interne et la chirurgie. Selon elle, ses activités couvrent environ deux tiers de la population équine suisse, dont toute la Romandie, et s'étend à la France et à l'Allemagne voisine. La moitié de la clientèle provient de Romandie.

L'enseignement en médecine vétérinaire est donné en trois langues et un tiers des étudiants est de langue française. La Clinique pour chevaux forme des spécialistes en médecine interne et en chirurgie. Elle est également partenaire de la Haute école suisse d'agronomie HESA de Zollikofen et du Haras national suisse pour la formation en sciences équines.

Les programmes de recherche scientifique de la Clinique pour chevaux sont intégrés dans des groupes nationaux en particulier avec l'autre site de Vetsuisse de Zurich, le Haras national suisse et l'Office vétérinaire fédéral, et au niveau international avec la Michigan State University (USA), le Animal Health Trust (Angleterre), l'Université de Giessen (Allemagne) et l'Institut Pasteur (France). Les projets de recherche, plusieurs fois récompensés par des prix, sont soutenus par le Fonds national suisse et par d'autres institutions importantes. Ils sont centrés sur la pneumologie, les maladies héréditaires et les pathologies dues aux toxines bactériennes (myopathies atypiques au pâturage et vaccination contre le botulisme).

La Clinique pour chevaux prend en charge plus de 2 000 cas par année, dont un quart sont des urgences. 80% des cas sont envoyés par des vétérinaires privés. Les spécialistes de la clinique sont appuyés par les départements de radiologie clinique – équipée des appareils les plus perfectionnés, de dermatologie, de neurologie et d'ophtalmologie.

L'institut de génétique vétérinaire de l'Université de Berne

Cet institut¹⁵ développe plusieurs projets de recherche sur le diagnostic des pathologies héréditaires et la dépigmentation des robes avec des méthodes de génétique moléculaire (analyse du génome) en collaboration avec divers partenaires suisses et étrangers, la Haute école suisse d'agronomie HESA de Zollikofen et le Haras national suisse. L'institut met aussi à disposition un test pour diagnostiquer les robes de chevaux.

Le Département pour chevaux de l'Université de Zurich

Au cours des dernières années, le Département pour chevaux de la Faculté Vetsuisse de Zurich a développé une unité de médecine équine sportive disposant d'infrastructures sophistiquées pour l'analyse de la locomotion, l'imagerie médicale et l'étude de la physiologie de l'effort sportif. Ce département a également développé un support informatique de formation (*eHoof*) sur le ferrage, ainsi que sur l'anatomie et les maladies du sabot.

¹⁵ www.genetics.unibe.ch

¹⁶ www.dkv.unibe.ch/content/pferdeklunik/index_ger.html

7. Le cheval et l'économie

7.1 Le poids socioéconomique de la filière du cheval

Si l'on se base sur le chiffre d'affaires annuel de CHF 18 500.– généré par équidé qui avait été estimé dans le précédent rapport et si l'on considère qu'il est constant depuis 2007, le chiffre d'affaires actuel de la filière du cheval devrait être voisin de 1.65 milliards de francs pour 89 000 équidés.

7.2 La place du sport équestre et de ses infrastructures

7.2.1 Les infrastructures équestres

En octobre 2007, l'Office fédéral du sport (OFSP) a publié un rapport de l'Institut pour l'économie du tourisme de la Haute école de Lucerne relatif à l'importance des infrastructures sportives en Suisse pour les différents sports. L'étude, basée sur une enquête dans divers cantons, a estimé à 28 000 le nombre d'infrastructures sportives.

Le sport équestre vient en tête avec environ 6 800 infrastructures qui représentent 24% de toutes les installations sportives, chiffre inattendu pour les auteurs de l'étude. Suivent les terrains (pelouses naturelles ou artificielles) pour les divers jeux (19%) et les halles de sport (14%).

La valeur à neuf de toutes les installations sportives en Suisse a été estimée à 57 milliards de francs en 2005. Les installations équestres figurent au 5^e rang pour une valeur d'environ 5 milliards (7%), derrière les installations des sports d'hiver (17.6 milliards; 31%), les halles de sport (14.3 milliards; 25%), les pistes d'athlétisme (6 milliards; 11%) et les terrains pour les divers jeux (6 milliards; 11%).

Les installations sportives suisses induisent des frais annuels d'exploitation (personnel, matériel, nettoyage, entretien, mobilier, etc.) qui se montent à un total de 4.3 milliards de francs. 21% de cette somme (900 millions) sont générés par les halles de sport, 16% (638 millions) par les installations des sports d'hiver, 12% (540 millions) par les salles de fitness et de sports de combat et 9% par les infrastructures pour le tennis. Les installations hippiques

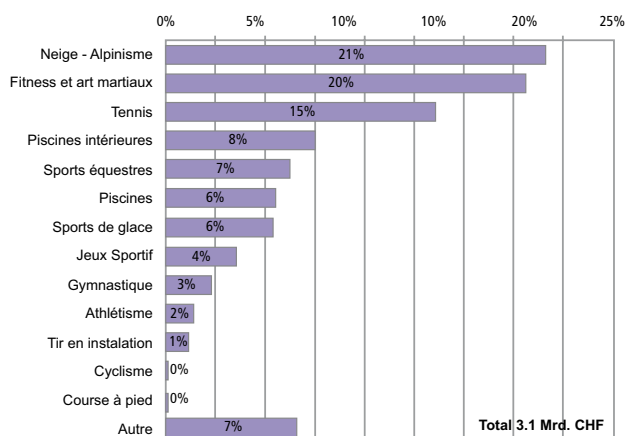


Figure 6: Part du chiffre d'affaires des infrastructures de chaque sport (Sources: Hochschule Luzern)

figurent au 10^e rang avec des frais annuels d'exploitation de 215 millions de francs.

L'ensemble des installations sportives suisses génère un chiffre d'affaires annuel de 3.1 milliards de francs (figure 6). Cette somme est inférieure aux frais d'exploitation, car de nombreuses installations sportives sont soutenues financièrement par les pouvoirs publics. 21% (640 millions) de ce chiffre d'affaires sont générés par les sports d'hiver, 20% (600 millions) par les salles de fitness et de sports de combat, 15% (415 millions) par le tennis et 8% par les piscines couvertes. Le chiffre d'affaires annuel des installations équestres figure au 5^e rang avec 7% (217 millions) du chiffre d'affaires total.

L'ensemble des installations sportives suisses induit une valeur ajoutée brute de 2.1 milliards de francs (figure 7). La valeur ajoutée brute générée par les installations hippiques figure au 8^e rang avec 6% (126 millions), bien après les salles de fitness et de sports de combat et les sports d'hiver (17%), le tennis (13%) et les halles de gymnastique (11%).

Les installations sportives suisses assurent l'équivalent de 20 700 places de travail à temps complet. Le rapport estime que les installations hippiques génèrent environ 1 000 places de travail (5%), ce qui les place au 8^e rang après les salles de fitness et de sports de combat (20%), les sports d'hiver (19%), le tennis et les halles de gymnastique (10%).

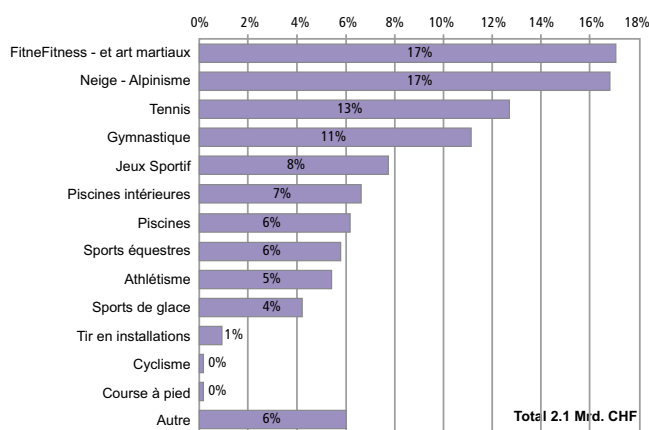


Figure 7: Part de valeur ajoutée brute des infrastructures de chaque sport (Sources: Hochschule Luzern)

7.2.2 L'importance économique des manifestations sportives

En janvier 2008, l'Institut pour l'économie du tourisme de la Haute école de Lucerne, mandaté par l'Office fédéral du sport (OFSP), a publié un rapport sur l'importance économique des 230 000 manifestations sportives en Suisse en 2006.

Avec ses 800 manifestations (0.3% du nombre total), le sport équestre figure au 17ème rang de toutes les disciplines sportives, juste avant le hockey à roulettes (900; 0.4%), mais loin derrière le football qui se taille la part du lion avec 107 000 manifestations (47%), le volley-ball (19 000; 8%), le tennis (17 000; 7%), le handball (15 000; 7%) et le tir (15 000; 6%).

En moyenne, 68 grandes manifestations sportives sont organisées en Suisse (57% sont organisées chaque année). L'étude relève que le sport équestre figure parmi les sports qui organisent les plus grandes manifestations. Le football et l'athlétisme en organisent chacun 17% et le sport équestre 7%.

Si l'on considère le chiffre d'affaires annuel généré directement par les manifestations sportives, au total 1.2 milliards de francs (figure 8), le sport équestre figure au 4^e rang avec 86 millions de francs (7%). Sur ce plan également, le football arrive en tête avec un chiffre d'affaires annuel de 367 millions de francs (31%).

Les manifestations sportives en Suisse ont généré en 2006 une valeur ajoutée brute directe de 299 millions de francs, somme qui représente 0.1% du Produit intérieur brut (PIB). En chiffres absolus, la valeur ajoutée brute directe des sports équestres s'élève à 27 millions et figure au 4^e rang après le football (77 millions), le hockey sur glace (38 millions) et le tennis (32 millions).

Rappelons que le Mercedes-CSI Zurich est le tournoi hippique qui enregistre le meilleur taux d'affluence et qui est le mieux doté au monde, notamment avec des prix de plus d'un million de francs suisses.

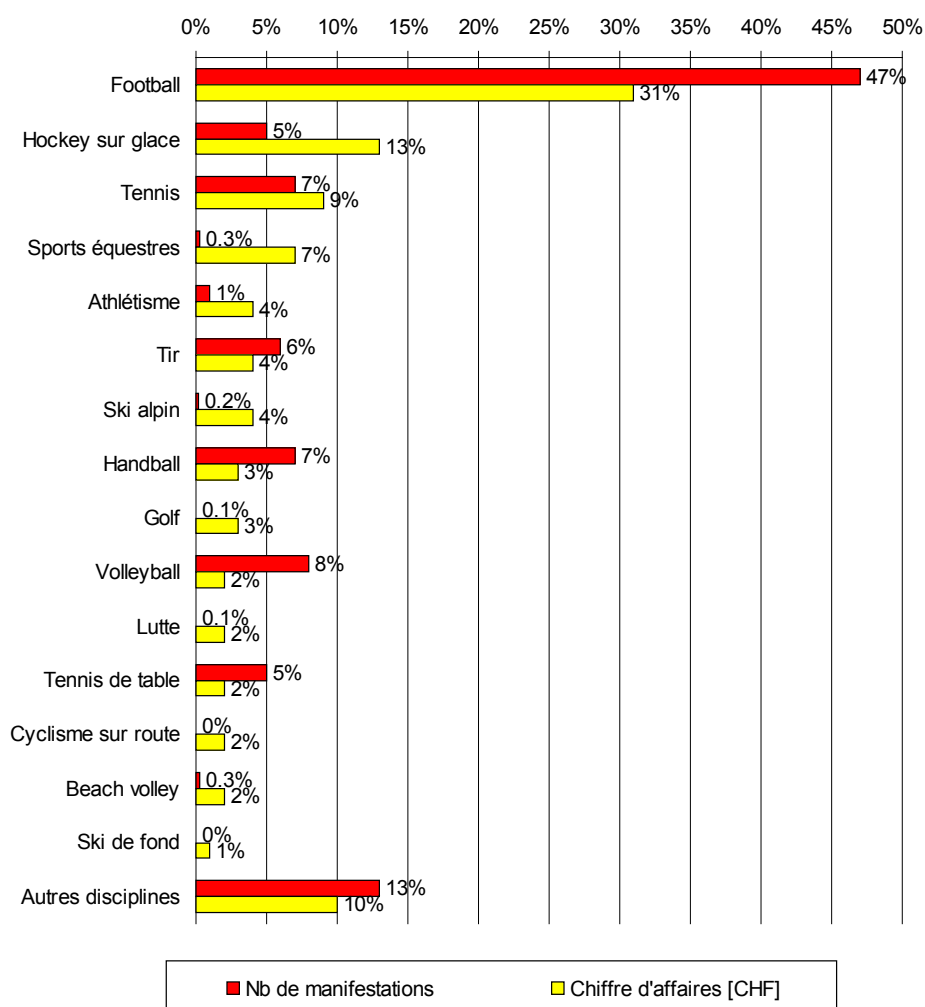


Figure 8: Comparaison de la part de chiffre d'affaires directement induit par les manifestations sportives et de leur pourcentage (Sources: Hochschule Luzern)

7.3 Le PMU Romand

La somme des enjeux du Pari mutuel urbain romand (PMUR) est en progression (tableau 13). Comme par le passé, le PMU Romand reverse 74% des sommes engagées sous forme de gains et remet 12,75% du revenu brut de ses jeux (enjeux moins les gains, soit 3%) à l'Association de développement de l'élevage et des courses (ADEC), afin d'encourager l'élevage chevalin et l'organisation de courses.

Ce secteur d'activités est fragilisé par l'extension de sites illégaux de jeux et de paris sur internet, que le PMU dénonce en France comme une concurrence illégale et déloyale. La tendance actuelle européenne est d'ouvrir à la concurrence et de réguler légalement les paris sur internet par l'octroi de licences. Quelques indices laissent penser que le revenu brut des jeux va diminuer, car la part redistribuée aux joueurs pourrait augmenter suite à l'introduction de paris en ligne sur internet. La marge brute revenant aux hippodromes, actuellement de 25% environ, pourrait être ramenée à 15%. Cette perte pourrait être compensée par une augmentation du nombre de courses¹⁷.

Tableau 13: Chiffre d'affaires (enjeux) PMUR 2004-2008
(Fédération suisse des courses)

	2004	2005	2006	2007	2008
Chiffre d'affaires (millions CHF)	112.4	106.9	107.3	119.4	121.5

¹⁷ Voir le chapitre 4.4.2.



7.4 Le marché de la viande de cheval et la consommation

La production indigène de viande de cheval qui couvre les besoins suisses diminue progressivement. Elle était encore de 17.0% en 1996, puis de 11.7% en 2004, mais n'est plus que de 8.7% en 2007 et de 7.8% en 2008. Il n'existe pas de statistique sur la part de viande de poulains. On estime cependant la production de viande de poulains à 200 tonnes par année (900-1 000 poulains, en majorité de la race des Franches-Montagnes). La Fédération suisse d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes estime qu'environ 40% des poulains nés servent à cette production marginale.

En 2008, le prix payé au producteur était de CHF 7.50 par kg de viande de poulain (carcasse), tandis que celui de la viande de cheval adulte (âgé de plus de 11 mois) était de CHF 3.-/kg.

Parallèlement à la production indigène, les importations de viande désossée ou non ont passé de 3 945 tonnes en 2003 à 4 864 tonnes en 2007 et 4 958 tonnes en 2008. Les principaux pays exportateurs (figure 9) sont le Canada, le Mexique, l'Argentine et l'Australie. Depuis la suppression des abattoirs pour chevaux aux USA, ce dernier pays a cessé pratiquement ses exportations de viande de cheval au profit du Canada et du Mexique. Aucun animal vivant n'a été importé ou exporté pour la production bouchère en 2007 et 2008.

La consommation de viande de cheval était de 600 g par habitant en 2003. Elle progresse légèrement, mais reste faible avec 680 g par habitant en 2007 et 2008¹⁸.

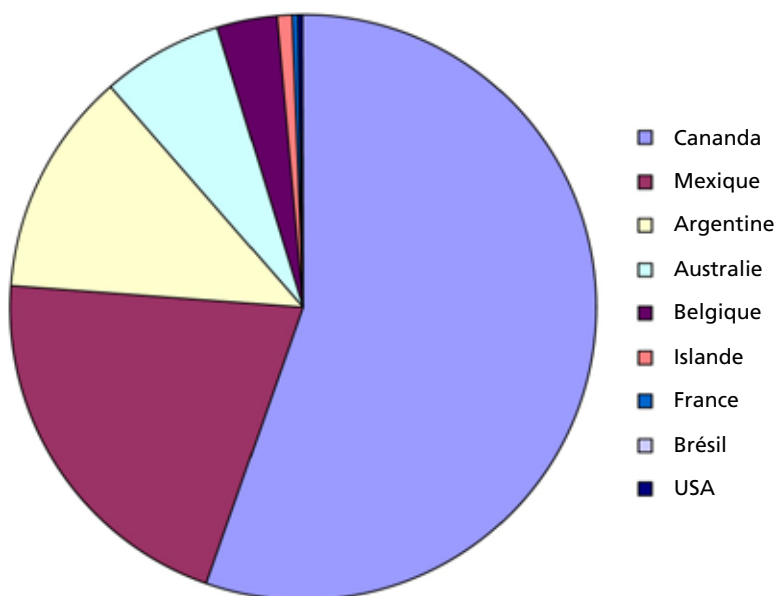


Figure 9: Pays de provenance des importations 2008 de viande de cheval en suisse (Source: Proviande)

¹⁸ Proviande, Le marché de la viande en 2008, www.proviande.ch

8. Le cheval et la société

8.1 Le système d'acquisition de connaissances hippologiques

Le paysage de la formation s'est considérablement étoffé depuis 2007 avec la réforme du système de formation professionnelle des cavaliers dépendant maintenant de l'Organisation du monde du travail des métiers liés au cheval, l'introduction d'un Bachelor of Science en agronomie avec major en sciences équines et la formation continue Equigarde® Plus (figure 10).

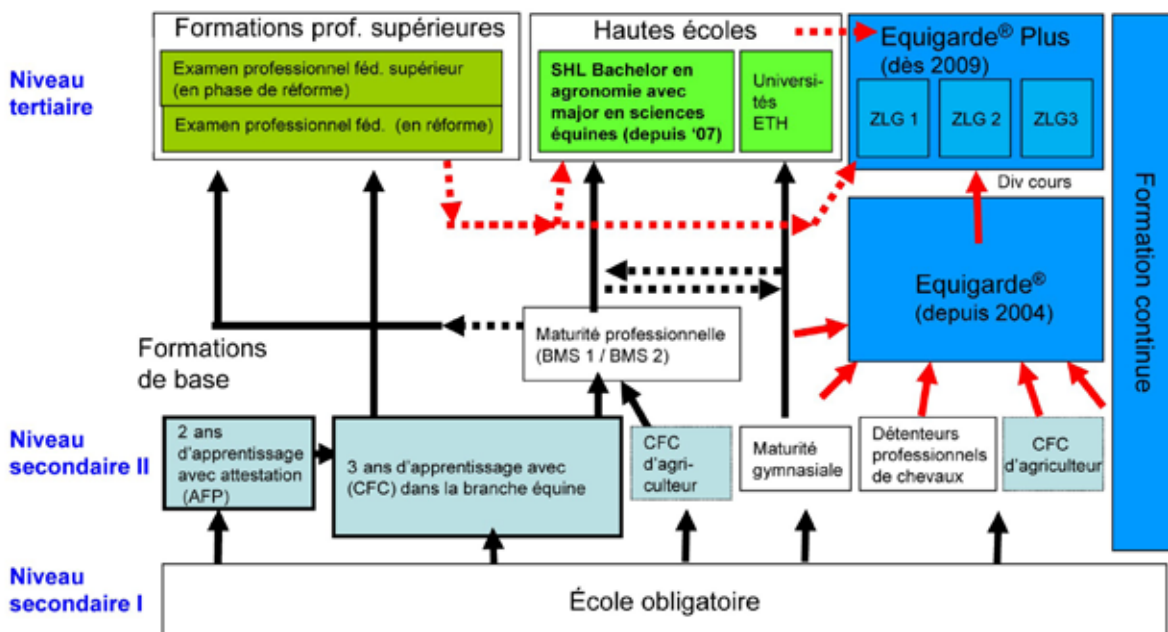


Figure 10: Schéma actuel d'acquisition de connaissances hippologiques

8.2 La formation professionnelle

8.2.1 La formation professionnelle des cavaliers

En 2007, deux nouvelles ordonnances sur la formation professionnelle des métiers du cheval ont été arrêtées par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT):

- Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de gardienne de cheval/gardien de cheval avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) du 12 décembre 2007
- Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de professionnel du cheval/professionnel du cheval avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 12 décembre 2007

À partir de l'année scolaire 2008/2009, les apprentissages d'écuyer, de palefrenier et de cavalier de course ont été remplacés par une formation de base de trois ans avec un certificat fédéral de capacité (CFC) comme professionnel du cheval en cinq orientations. Quand à la formation élémentaire de deux ans pour les gardiens de chevaux introduite en 1997, elle se termine par une attestation fédérale professionnelle (AFP).

Par le passé, les cantons étaient responsables de la formation dans le domaine équestre (apprentissages). Ils avaient délégué cette tâche à l'Association Suisse des Professionnels de l'Équitation et des Propriétaires de Manèges (ASPM), dès 2009 Swiss Horse Professionals (SHP), et la formation élémentaire pour les gardiens de chevaux au *Schweizerischer Verband für Heilpädagogisches Reiten (SV-HPR)*. La responsabilité de ces deux formations professionnelles de base incombe maintenant à l'Organisation du monde du travail des métiers liés au cheval nouvellement créée.

Elle est composée des membres suivants:

- Swiss Horse Professionals (SHP), ex Association Suisse des professionnels de l'équitation et propriétaires de manèges (ASPM)

- Schweizerische Vereinigung für Heilpädagogisches Reiten (SV-HPR)
- Association Suisse du cheval islandais (ASCI CH)
- Swiss Western Riding Association (SWRA)
- Fédération Suisse des Courses de chevaux (FSC)
- Association Suisse des attelers professionnels (ASAP)

Les cinq orientations de la formation professionnelles de base sont:

- Chevaux d'allures
- Monte classique
- Monte western
- Soins aux chevaux
- Courses de chevaux

Au début de la formation, l'accent est mis surtout sur la détention et les soins aux chevaux. Pour cette raison, toutes les personnes en formation commencent leur formation de base dans l'orientation soins aux chevaux. Après la première année de formation, l'orientation peut être changée ou maintenue, sur recommandation du dirigeant des cours interentreprises. Le deuxième tiers de la formation est axé sur le travail spécifique de l'orientation en question, ainsi que sur l'enseignement des clients. Une fois la formation de base terminée avec succès, il est possible d'apprendre une autre orientation au cours d'une quatrième année de formation.

Les dénominations officielles des professions sont:

- *Professionnelle du cheval CFC / professionnel du cheval CFC*
- *Gardienne de cheval AFP / gardien de cheval AFP*

La formation professionnelle supérieure et la formation continue sont en cours d'élaboration.

8.2.2 La formation professionnelle de maréchal-ferrant

La formation de maréchal-ferrant a fait l'objet d'une nouvelle réglementation en 2008. Jusqu'alors, la profession de maréchal-forgeron était rattachée à la formation de constructeur métallique avec une orientation travaux de forge. L'intérêt croissant pour les sports et les loisirs hippiques et la situation professionnelle de nombreux maréchaux-ferrants (par exemple les maréchaux itinérants de plus en plus nombreux) ont incité l'Union suisse du métal (USM), l'organisation du monde du travail responsable du métier de maréchal-ferrant, à réglementer cette profession par une nouvelle ordonnance propre à cette profession. L'objectif est de la revaloriser et de l'orienter davantage vers les besoins des chevaux.

L'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de maréchale-ferrante/maréchal-ferrant avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 11 novembre 2008 définit un nouveau profil de la profession, en particulier dans les domaines:

- des conseils aux détenteurs de chevaux, notamment en ce qui concerne les soins appropriés aux sabots, ainsi que les solutions spécifiques en

collaboration avec les vétérinaires et

- de la maîtrise de techniques de ferrage adaptées aux chevaux en fonction de leur utilisation, de leurs allures et de leurs aplombs.

La formation professionnelle initiale dure 4 ans et donne la possibilité aux titulaires du CFC de porter le titre protégé de *maréchale-ferrante CFC / maréchal-ferrant CFC*.

La formation continue était autrefois en grande partie assurée par le service militaire et le certificat de maréchal militaire a été pendant longtemps gage de qualité. Dès 2006, l'USM a mis sur pied un programme de formation continue débouchant sur un label de qualité maréchal-ferrant qualifié. Cette formation porte en particulier sur l'approfondissement des connaissances de base, ainsi que sur les ferrures orthopédiques et spécifiques aux disciplines sportives.

8.2.3 La formation professionnelle en sciences équinnes

La Haute école suisse d'agronomie de Zollikofen (HESA), en partenariat avec le Haras national suisse d'Avenches et la Clinique cheval de la faculté Vetsuisse de l'Université de Berne, propose des études en sciences équinnes depuis l'automne 2007¹⁹. C'est la première offre du genre en Suisse, qui répond à une demande croissante en professionnels très qualifiés dans la branche du cheval.

Mis à part les études vétérinaires, il n'existait jusqu'à présent aucune possibilité de se former en tant que spécialiste du cheval au niveau haute école. Les études durent six semestres. Les deux premiers font partie d'un tronc commun, identique dans les grandes lignes pour tous les étudiants de la HESA. L'étude spécialisée en sciences équinnes débute à partir du troisième semestre.

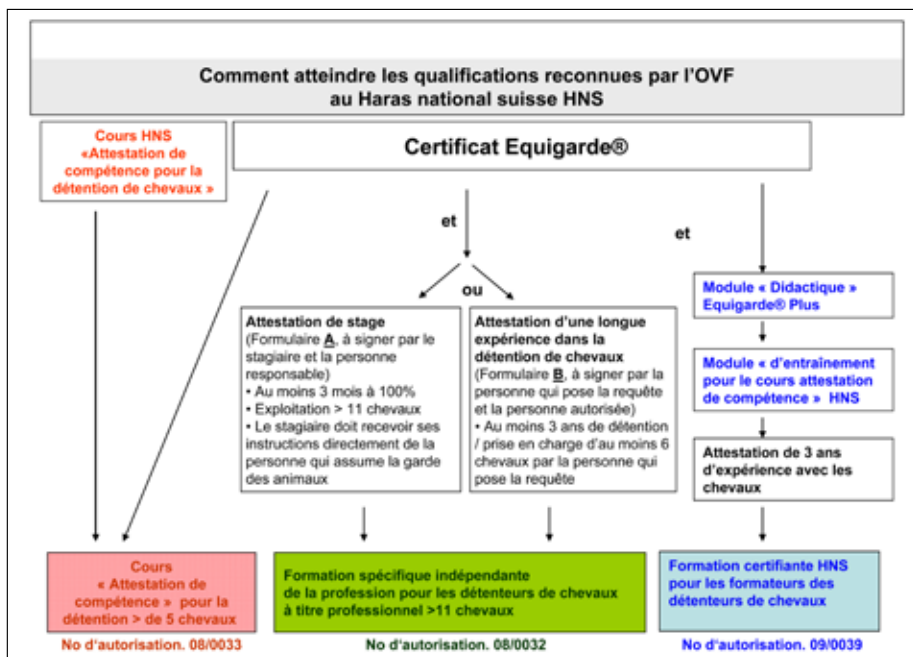
Plus d'une douzaine de modules sont offerts, parmi lesquels certains sont obligatoires et d'autres optionnels. Ils couvrent les aspects suivants: hippologie, physiologie et anatomie, étude des races, alimentation, aspects médicaux, reproduction, éthologie, sport et entraînement, etc. D'autres modules visent à transmettre les connaissances de base nécessaires aux tâches de direction comme notamment le management, le droit, le marketing et la communication. A l'issue des études, les diplômés portent le titre de «Bachelor of Science en agronomie avec major en sciences équinnes». De nombreux domaines d'activité leur seront ouverts: direction, vulgarisation ou communication dans la branche équine, ou spécialiste dans la recherche. La possibilité de poursuivre les études avec un master à l'Université de Berne est en discussion. Les premiers titres seront délivrés en automne 2010.

8.3 La formation continue

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance sur la protection des animaux, la formation des détenteurs et détentrices de chevaux acquiert une nouvelle importance. Les personnes qui détiennent plus de cinq chevaux à titre privé doivent suivre une formation fournissant une attestation de compétences. La détention professionnelle de plus de onze chevaux requiert une formation professionnelle ou universitaire spécifique ou une formation qualifiée de spécifique indépendante de la profession, laquelle comprend une partie pratique et une partie théorique.

Centre de compétences pour la garde et l'élevage de chevaux, le HNS accorde une importance prépondérante à la formation et à la formation continue des détenteurs de chevaux. Pour répondre aux exigences de formation obligatoire pour les détenteurs de chevaux, le Haras national suisse HNS a élargi sa gamme de formations. Le HNS, première et pour l'instant seule institution formatrice reconnue par l'Office vétérinaire fédéral, propose les trois cours obligatoires (figure 11) pour la détention d'équidés définis par la nouvelle ordonnance (formation spécifique indépendante d'une profession, art. 197; formation avec attestation de compétences, art. 198; formateurs de détenteurs d'animaux, art. 203).

Figure 11: Schéma actuel du système pour l'obtention au Haras national suisse des qualifications reconnues par l'Office vétérinaire fédéral



¹⁹ <http://www.shl.bfh.ch>

8.3.1 La formation avec attestation de compétences pour les détenteurs de chevaux à titre privé

Cette formation d'une journée a pour objectif de transmettre les principes de base d'une détention conforme aux besoins des chevaux. L'attestation donne le droit de détenir plus de cinq chevaux à titre privé. Le cours dispense les connaissances de base de la législation sur la protection des animaux, le comportement naturel et les besoins spécifiques de l'espèce. Des informations supplémentaires sont données sur les soins, la reconnaissance des maladies et blessures importantes, ainsi que sur les mesures de prévention. Il permet

en outre d'acquérir les bases d'une alimentation adaptée, des notions sur les principales plantes toxiques et d'estimer l'état nutritionnel d'un cheval. Finalement, les différentes formes et systèmes de détention, ainsi que l'élevage de jeunes chevaux sont discutés. Ces domaines sont illustrés et développés par les spécialistes du HNS. Une large place est accordée aux questions, discussions et échanges d'expérience.

8.3.2 La formation spécifique indépendante de la profession: Equigarde®

Le nom de la marque Equigarde® dispose aujourd'hui d'un haut degré de reconnaissance. En effet, plusieurs titulaires du certificat l'utilisent avec succès comme instrument de marketing.

Ce cycle varié permet d'acquérir un savoir-faire et propose apports théoriques, exercices pratiques, démonstrations et excursions dans le terrain. Un support de cours détaillé est distribué pour les 22 jours de cours, qui sont répartis sur une année. Les intervenants sont des spécialistes du haras issus de diverses disciplines. L'équipe est complétée par des spécialistes externes. La formation peut se terminer par un examen et l'obtention d'un certificat. A la fin de ce cours, les détenteurs de chevaux savent garder leurs animaux de manière conforme à leurs besoins, les maintenir en bonne santé, pratiquer un élevage responsable et assurer le bon développement des jeunes animaux.

Le cycle de cours Equigarde® a gagné de l'importance à la suite de l'introduction des formations obligatoires pour les détenteurs de chevaux. Depuis 2009, il est reconnu par l'Office vétérinaire fédéral (OVF) comme formation spécifique indépendante de la profession, selon l'Ordonnance sur la protection des animaux, art. 31, al. 5 et art.192, al. 1, let. B, et permet la détention de plus de 11 chevaux à titre professionnel.

Pour être reconnu comme attestation de formation indépendante de la profession, le cycle de cours Equigarde® doit être confirmé par une expérience de longue durée ou complété par un stage pratique. Ce stage doit être effectué durant trois mois à 100% dans une exploitation détenant plus de 11 chevaux. Le stagiaire responsable des chevaux doit recevoir ses instructions directement de la personne qui assume la garde des animaux. La condition requise pour attester d'une longue expérience est d'avoir détenu au moins six chevaux durant trois ans au minimum. Cette longue expérience doit être attestée par une autorité compétente.

Jusqu'en 2009, le cycle était limité à 50 participants (25 participants de langue allemande et 25 de langue française). Afin de répondre à une demande en constante augmentation, le HNS a doublé le nombre de places pour le cours en allemand, passant ainsi de 25 à 50 élèves par année.

8.3.3 La formation spécifique indépendante de la profession pour formateurs de détenteurs de chevaux

L'Office vétérinaire fédéral OVF a également reconnu le Haras national suisse HNS comme institution formatrice de futurs formateurs. Cette formation en qualité de formateur certifié par le Haras national se compose de trois modules: Equigarde® (140 heures de formation), un module de didactique Equigarde® Plus (60 heures) et un module d'entraînement (30 heures). En plus, les futurs formateurs doivent prouver une expérience de trois ans avec les chevaux.

À la fin de ces études, les participants disposent de connaissances étendues sur les besoins spécifiques des équidés et sur leur garde convenable. Après les modules de didactique et d'entraînement, ils sont également en mesure de transmettre leurs connaissances de manière compréhensible et réaliste. À cet effet, ils utilisent les supports de cours obligatoires fournis par le Haras national suisse HNS et sont soumis à suivi systématique et à l'obligation de formation continue.

8.3.3 Le Certificat Equigarde® Plus

A partir de l'automne 2009, le Haras national suisse HNS, en partenariat avec la Haute école suisse d'agronomie HESA, propose une formation de perfectionnement Equigarde® Plus faisant suite au cycle de cours Equigarde®. Cette formation de perfectionnement, organisée en modules selon le système de Bologne, est, de ce fait, reconnue sur le plan européen.

Cette offre de formation continue s'adresse à des personnes au bénéfice d'une solide formation de base en hippologie et désirant approfondir leurs connaissances de manière ciblée. Cela va des diplômés du cours Equigarde® en passant par les professionnels du cheval jusqu'aux agronomes et aux vétérinaires spécialisés qui souhaitent parfaire leurs connaissances dans des domaines spécifiques. Elle se compose de trois cours avec certificat de formation continue CAS (Certificate of Advanced Studies). Chaque certificat de formation continue CAS comprend 5 modules (figure 12).

- **Certificat de formation continue CAS «Garde et utilisation»**
Ce cours montre comment garder les chevaux en bonne santé physique et mentale grâce à un mode de garde convenable, une alimentation adéquate, ainsi qu'en optimisant la gestion, l'entraînement et l'utilisation.

- **Certificat de formation continue CAS «Elevage et formation»**
Ce cours vise à transmettre les connaissances les plus récentes en matière de zootechnie théorique et de ses applications dans la pratique, ainsi que le savoir-faire indispensable à la bonne gestion d'un élevage.
- **Certificat de formation continue CAS «Gestion et innovation»**
Ce cours présente des techniques d'avant-garde permettant d'optimiser et de profiler son exploitation selon des principes économiques de base. Les diplômés acquièrent en outre, grâce au module didactique inclus dans cette formation, la condition préalable permettant de dispenser eux-mêmes des cours, conformément à la nouvelle Ordonnance sur la protection des animaux.

Additionnés, les trois cours avec certificat de formation continue constituent un cours avec diplôme de formation continue (900 heures de travail académique). Pour obtenir le diplôme final (Diploma of Advanced Studies DAS), il faut au préalable avoir obtenu le diplôme de Bachelor et terminé avec succès les examens et le travail de diplôme.

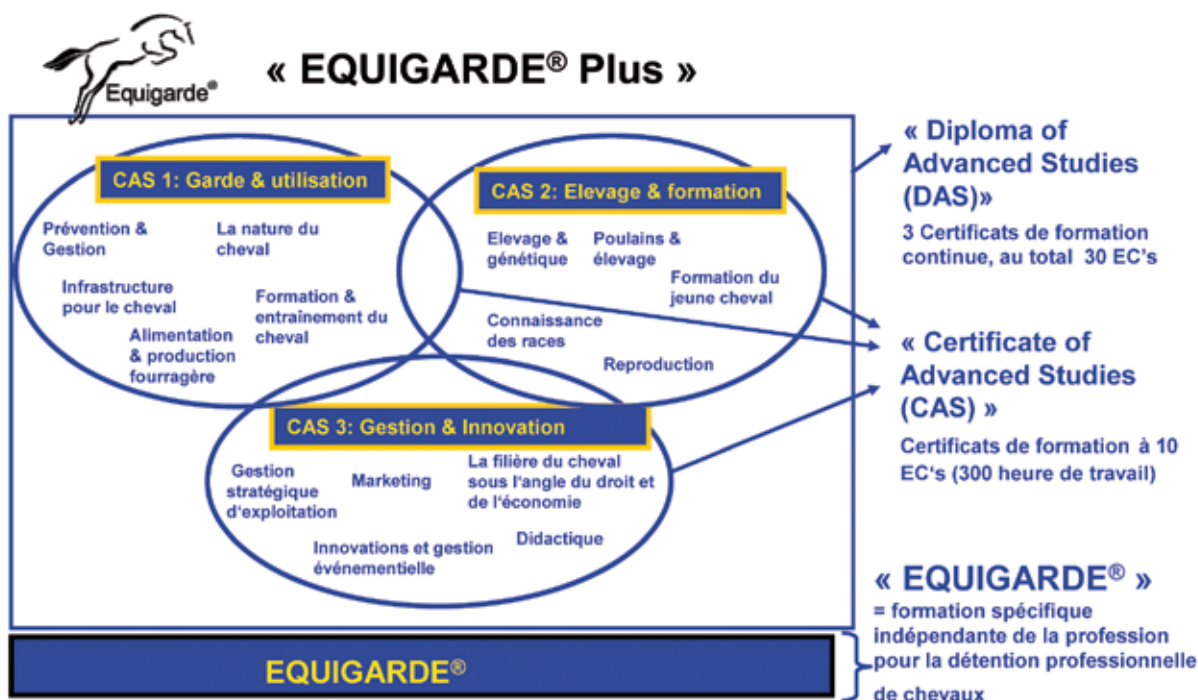


Figure 12: Schéma actuel du système d'acquisition de connaissances hippologiques Equigarde® Plus

8.4 La recherche scientifique

8.4.1 La journée de recherche

Ouvert à tous, le projet «Réseau de recherche équine en Suisse» a débuté en 2005 et se poursuit avec un grand succès lors de chacune des réunions annuelles.

Les objectifs du Réseau de recherche équine sont de créer une plate-forme pour la recherche équine en Suisse, pour optimiser la communication et la coordination entre les différents groupes de recherche, exploiter les synergies et conserver certaines compétences de base des instituts de recherche. Un autre objectif important est de définir les besoins du cheval et des «gens du cheval» dans le contexte actuel et de garantir le transfert de savoir vers ces derniers.

Des travaux de recherche sont présentés sous forme de conférences et de posters, et certains seront récompensés par des primes d'encouragement pour jeunes chercheurs. Les résumés sont publiés dans une édition spéciale de la revue «Archives Suisses de Médecine Vétérinaire» ou dans le nouveau journal «Agrarforschung Schweiz/Recherche agronomique suisse».

L'organisation de la journée annuelle est assurée par le Haras national suisse. Elle se déroule au printemps et bénéficie du soutien financier d'organisations hippiques et de l'industrie pharmaceutique vétérinaire²⁰.

8.4.2 Les thèmes actuels de la recherche équine

Actuellement, la recherche équine se concentre sur les aspects suivants:

- Élevage et génétique
 - Génétique moléculaire et des populations:
maladies héréditaires et des stéréotypies, estimation des valeurs d'élevage, consanguinité, caractérisation des gènes responsables des robes et des marques blanches, archéologie et génétique;
 - Techniques de reproduction:
insémination artificielle, transfert d'embryons, immunocastration, fertilité.
- Maladies et prévention
 - Maladies cardiovasculaires et respiratoires, parasitoses, affections dues aux clostridies (botulisme et myoglobinurie atypique);
 - Pathologies du système locomoteur, biomécanique, chirurgie, thérapies.
- Bien-être et détention
 - Éthologie, études comportementales, influences des conditions de détention, d'alimentation et d'utilisation sur la santé et le bien-être, identification des équidés, équipement et infrastructure.

²⁰ <http://www.agroscope.admin.ch/recherche-equine/04063/index.html?lang=fr>

8.5 Le cheval et la santé des utilisateurs

Le centre d'urgence universitaire de l'Hôpital de l'île a effectué une étude rétrospective portant sur les facteurs de risque, les causes et la nature des blessures lors d'accidents avec les chevaux entre 2000 et 2006. 365 patients ont été étudiés.

La cause de blessure la plus fréquente est la chute (65% de tous les accidents), tandis que les coups de pied (19%) et les morsures (2%) sont les plus rares.

Âgées de 30 ans en moyenne (entre 15 et 76 ans), les femmes (76% de tous les accidents) sont en majorité. Les femmes de 15 à 30 ans sont concernées dans 40% des accidents. L'âge moyen des hommes accidentés est de 41 ans (entre 16 et 78 ans). Ces constatations sont à relativiser du fait que la majorité des personnes pratiquant l'équitation sont de sexe féminin.

Les traumatismes de la tête et de la colonne vertébrale représentent la plus grande part des blessures avec 48%. Cependant, 80% des traumatismes crâniens sont bénins. Sur les 365 personnes accidentées, 14 ont souffert de graves symptômes neurologiques, dont une tétraplégie (paralysie des 4 membres) et une paraplégie (paralysie des membres inférieurs). Deux personnes sont décédées.

Les facteurs de risque ont été évalués par une analyse mathématique après avoir éliminé les influences de l'âge et du sexe et utilisé un groupe de contrôle

composé de personnes pratiquant un sport équestre sans avoir été blessées. Les facteurs de risque suivants ont pu être mis en évidence: l'âge plus élevé, le sexe féminin, l'absence de contrôle de compétence équestre²¹. Enfin, le fait de porter un casque diminue de moitié le risque de traumatisme.

La moitié des accidents surviennent lors de promenades à cheval dans la nature. Dans un tiers des cas, l'accident est imputé à un cheval qui a pris peur. 20% des personnes ont avoué qu'elles consommaient de l'alcool avant ou pendant la pratique sportive équestre. 80% des personnes accidentées avaient déjà souffert d'un ou plusieurs accidents d'équitation auparavant. À la suite de l'accident, 62% avaient modifié leur style de monte. La race de chevaux, par exemple demi-sang, cheval à sang froid ou pur-sang, ou le style d'équitation, par exemple le dressage, la monte américaine ou l'équitation d'endurance, ne semblent pas influencer la fréquence des accidents.

L'équipe du centre d'urgence a pu constater que la combinaison de l'expérience équestre et de la réussite d'un examen d'équitation prévient les accidents. Cette constatation semble logique, mais contredit l'opinion répandue dans les milieux de l'enseignement de l'équitation ~~prédissant~~ qu'un accident de quelque nature que ce soit survient lorsque l'on pratique souvent et longtemps un sport équestre.

8.6 L'éthique

Les cas de chevaux dont les analyses ont révélé qu'ils avaient été soumis à des abus de médicaments lors des Jeux olympiques de Pékin 2008 – une pratique communément appelée dopage – et les dérives du dressage moderne, en particulier la technique d'hyperflexion de l'encolure (Rollkür, hyperflexion of the neck) ont éclaboussé et terni l'image des compétitions équestres.

Les réactions ont été diverses tant en Suisse qu'à l'étranger. Les fédérations équestres des diverses nations, craignant pour l'avenir de la compétition équestre et pour son financement par les sponsors, se sont immédiatement appliquées à dénoncer ces abus par voie de presse. Des cavaliers sont suspendus pour un certain temps. Plusieurs observateurs réclament des mesures énergiques plus concrètes. Des pétitions circulent sur internet²². D'autres réclament le droit de pouvoir soigner les chevaux athlètes de haut niveau pratiquement comme des athlètes humains²³.

Dans ce contexte, la notion d'éthique lors des divers contacts, sportifs ou non, avec les chevaux acquiert une valeur importante. Ce n'est donc pas un hasard que plusieurs initiatives aient été prises en Suisse depuis 2008:

- Le module Éthique et filière du cheval destiné aux étudiants de la filière en sciences équines²⁴;
- Le séminaire consacré à l'éthique et à la protection des animaux dans le sport équestre organisé à Zurich par la fondation Forschung für das Pferd²⁵;
- La décision de la Fédération suisse des sports équestres de faire élaborer par la Commission vétérinaire une prise de position globale concernant l'éthique dans les sports équestres;
- La Table ronde «Cheval et éthique» organisée à Avenches par le Haras national suisse et l'Observatoire de la filière suisse du cheval (OFiChev). L'objectif était de poser les bases d'un consensus visant à sensibiliser le public, mais sans entamer un procès accusateur. Cette démarche visait également à éveiller une prise de conscience permanente en matière d'impact des actes lors des contacts avec les chevaux. Les discussions ont abouti au constat d'un besoin accru en matière d'information, de communication et de transfert de connaissances dans le domaine de l'éthique. En outre, l'OFiChev et le Haras national suisse ont été concrètement mandatés pour mettre sur pied un groupe de travail «Éthique et cheval» qui débutera ses travaux en 2010²⁶.

²¹ Les résultats ont été rendus publics dans un communiqué de presse de l'Hôpital de l'île de Berne. A la publication de ce rapport, les résultats scientifiques ne sont pas encore publiés.

²² <http://www.philippe-karl.com>, Philippe Karl, un adepte de l'École de la légèreté, a été Ecuyer du Cadre Noir de Saumur de 1985 à 1998;

²³ «On ne sait bientôt plus quoi utiliser (...). Tout devient interdit. La situation est invivable. On doit s'occuper d'animaux qui valent des fortunes, mais on ne peut bientôt même plus leur donner une aspirine (...). On n'a plus le droit de les soigner. Bientôt, il vaudra mieux les laisser crever», La Liberté du 2.08.2008, p.17, citant le vétérinaire de la délégation équestre aux Jeux Olympiques dénonçant la traque au dopage;

²⁴ <http://www.shl.bfh.ch/index.php?id=441&L=0&M=ES-07k>;

²⁵ www.forschungpferd.ch;

²⁶ <http://www.news-service.admin.ch/NSBSubscriber/message/fr/30588>

8.7 La Journée nationale du cheval

Le 5 septembre 2009, la Fédération suisse des sports équestres a organisé une Journée du cheval. À cette date, ses membres, près de 160 sociétés et centres équestres, ont ouvert leurs portes pour donner à la population la possibilité de se plonger dans le monde du cheval.

La Fédération a ainsi cherché à démontrer à la population, aux autorités, au voisinage, ainsi qu'aux personnes partageant les mêmes lieux de détente que les cavalières et cavaliers quelle est la fascination qu'exerce le cheval. Un événement de cette envergure contribue durablement à accroître l'acceptation et l'enthousiasme accordés aux sports équestres dans la population.

9. Le cheval, l'environnement, les nuisances et la biodiversité

9.1 Le sport équestre et l'environnement

9.1.1 La brochure *À cheval dans la forêt*

Dans ce domaine, la seule nouveauté dont nous avons connaissance est la publication d'une brochure bilingue (français et allemand) intitulée *À cheval dans la forêt*, éditée par le service des forêts et de la faune du Canton de Fribourg²⁷. Elle donne les quatre règles de base pour profiter de la forêt, la protéger et la partager:

- Rester sur les chemins, marcher en file indienne si nécessaire, permet de préserver les milieux naturels. Les milieux les plus sensibles sont les zones humides et marécageuses, les recrûs²⁸, les lisières, les zones alluviales, les éboulis et les réserves naturelles;
- Rester discret, afin de ne pas déranger la faune, en particulier à l'aube et au crépuscule. Éviter de passer en période de fraie des poissons (octobre à février);
- Maintenir la tranquillité de la forêt, c'est aussi adapter l'allure du cheval, aller au pas à proximité d'autres usagers en évitant de les effrayer;
- Éviter les chemins non carrossables par temps humide, le cheval y laisse des traces qui forment des obstacles pour les autres usagers.

9.1.2 Le tourisme équestre

Le tourisme équestre se développe en particulier dans les régions jurassiennes, préalpines et alpines. Les activités sont offertes en toutes saisons sur le site internet du tourisme rural²⁹, sur les sites d'offices du tourisme locaux ou sur des sites privés. Elles se composent de trekking à dos de cheval ou de mulet, de randonnées à cheval ou en voiture hippomobile, de location de roulottes, d'excursions, le plus souvent sur des itinéraires balisés ou sous la surveillance d'un accompagnant. Elles sont complétées par des services d'hébergement, d'attractions touristiques locales, de restauration et de découvertes de produits locaux.

Un nombre croissant de réseaux pour les cavaliers a vu le jour ces dernières années en Suisse. En juin 2009, la Commission de Randonnée de l'Association suisse des randonneurs équestres (ASRE)³⁰ a créé le Réseau de Randonnée Equestre Suisse (RRES) regroupant les acteurs de réseaux équestres en Suisse.

Cette forme de tourisme vert, local, durable, soucieux de l'environnement et de la culture est très souvent une diversification des activités agricoles. Par exemple, l'Association valaisanne de tourisme équestre fondée en 2007³¹ s'engage en faveur de l'environnement en associant son nom au slogan Respectons ensemble la nature. Cette association s'engage pour offrir des services de qualité adaptés à la clientèle et pour améliorer la promotion et la commercialisation des offres disponibles sur le marché.

Un travail de diplôme de l'École suisse de tourisme de Sierre (Riedo 2008) met en évidence que le tourisme équestre en Suisse est une forme de tourisme qui reste à ce jour très méconnue. Il n'existe en effet aucune statistique sur le volume de la demande. Le potentiel de se faire connaître est important mais, malheureusement, les structures ne sont qu'au début de leur développement. L'auteur souligne l'importance d'une étroite coordination entre prestataires de services, offices de tourisme et professionnels de la branche équestre, pour mettre sur le marché un service optimal.

²⁷ http://admin.fr.ch/shared/data/pdf/sff/cavaliers_broch.pdf;

²⁸ Ensemble des pousses qui se forment après l'exploitation d'une coupe de bois

²⁹ www.tourisme-rural.ch;

³⁰ www.asre.ch;

³¹ www.avte.ch, en cours de construction

9.2 La biodiversité et les ressources génétiques animales

La première Conférence technique internationale de la FAO sur les Ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture s'est tenue du 3 au 7 septembre 2007 à Interlaken. Lors de cette rencontre, le premier rapport sur l'état des ressources mondiales a été rendu public. Au cours des 7 années précédentes, chaque mois, une race d'animaux d'élevage avait disparu et 20% sont menacés d'extinction.

Les délégués de 108 pays ont adopté à l'unanimité un Plan d'action mondial pour la sauvegarde des races d'animaux d'élevage qui réunit les actions stratégiques prioritaires visant à renforcer et à mieux coordonner la collaboration internationale dans le domaine de l'élevage. La Conférence a égale-

ment adopté à l'unanimité la Déclaration d'Interlaken, par laquelle les Etats membres de la FAO reconnaissent le rôle capital des ressources zoogénétiques dans l'alimentation et l'agriculture et avant tout leur contribution à la sécurité alimentaire.

Dans ce cadre, l'Office fédéral de l'agriculture prépare un Plan d'action national. En ce qui concerne la race du cheval des Franches-Montagnes, les actions prioritaires sont le recensement du matériel génétique cryoconservé et le développement d'un instrument adapté à la pratique pour la gestion de la diversité génétique à l'intérieur de la population de franchises-montagnes, en particulier en ce qui concerne le taux de consanguinité.

10. Comparaison avec la filière européenne

L'Union européenne compte environ 6 millions d'équidés et 15 000 écoles d'équitation, dont 7 500 en Allemagne. Comme en Suisse, la grande majorité de la population cavalière est féminine et jeune (entre 13 et 18 ans). Dans de nombreuses régions, des Conseils des équidés composés de professionnels des divers secteurs ont vu le jour. Plusieurs pays ont également mis en place des cycles de formation en sciences équinnes au niveau supérieur. De manière générale, la filière équine européenne crée des liens sociaux, contribue à l'emploi et dynamise les espaces ruraux.

La filière équine entre dans les deux piliers de la Politique agricole commune

- Les aides directes et les organisations communes des marchés (activités de culture et d'élevage, formation de jeunes professionnels)
- Le développement rural par la mise en pâture extensive, l'entretien des espaces forestiers et la diversité génétique.

Le programme 2007-2013 de la Commission européenne (Direction Générale «Agriculture et développement rural») concernant la filière équine s'est concentrée sur 3 objectifs majeurs:

1. L'amélioration de la compétitivité;
2. L'amélioration de la réalisation de projets en fonction de l'environnement (développement rural et projets ruraux);
3. L'amélioration de la qualité de vie dans les espaces ruraux en promouvant la diversification des activités économiques.

L'Union européenne peut financer jusqu'à 75% les coûts de structure de projets de la filière équine s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

Plusieurs publications et manifestations européennes ont relevé ces dernières années des points montrant que la situation de la filière du cheval en Suisse et ses préoccupations évoluent de manière comparable.

10.1 La Conférence internationale Equus 2009 à Uppsala

La Suède, présidente de l'Union européenne depuis le 1er juillet 2009, a pris l'initiative d'organiser les 29 et 30 octobre à Uppsala un séminaire consacré à l'avenir de la filière du cheval en Europe, intitulé Equus 2009. Cet événement international a rassemblé plus de 150 représentants de l'agriculture, de l'élevage et de fédérations sportives de 20 pays européens, dont la Suisse, dans les locaux de l'Université agricole de Suède (SLU).

Cette conférence a mis en exergue les forces de la filière du cheval dans les pays européens, en particulier le développement rural grâce à la valeur ajoutée créée par cette branche de l'agriculture, la création d'emplois et l'impact environnemental positif découlant de la valorisation des espaces verts (her-

bages, production fourragère). En outre, elle a souligné la nécessité de développer la formation et le transfert de connaissances issues de la recherche pour renforcer la compétitivité et le professionnalisme de la filière. Enfin, elle a relevé l'importance de l'évolution des préoccupations sociétales relatives à la santé, au bien-être des équidés, à l'utilisation des surfaces agricoles et aux relations entre les humains et le cheval. La conférence s'est terminée par la création d'un réseau européen du cheval dont l'objectif est de favoriser les échanges, d'identifier les intérêts communs et de défendre les intérêts de la filière dans les instances de l'Union européenne.

10.2 L'impact économique de la filière équine en Europe

Dans le cadre d'une étude de la contribution économique et sociale du secteur européen des courses hippiques, l'association Pari Mutuel Europe (EPMA)³², créée en 2007, a publié un rapport en 2009. Le document se base sur une recherche conjointe de la société McKinsey et des membres de l'EPMA sur le secteur des courses en Europe, afin d'en dégager son importance, de décrire les mécanismes de financement par les paris hippiques essentiels au secteur et enfin de comprendre le cadre légal qui s'applique à ce financement dans différents pays européens. Par ailleurs, cette étude fait pour la première fois le lien entre les différentes données nationales existantes.

L'activité du secteur des courses représente 10 milliards de francs dans l'économie européenne. Sur le plan de la filière en général, le rapport considère que chaque cheval génère 1.8 postes de travail, soit environ 300 000 personnes travaillant de près ou de loin dans ce secteur dont les retombées sont cruciales

pour l'économie agricole, en particulier avec l'élevage chevalin qui a un réel impact sur les espaces ruraux puisque 4% des terres agricoles en Europe y sont consacrés (figure 13).

En Europe, entre 1 et 22% de la surface agricole est consacrée aux équidés, soit en moyenne entre 0.75 et 2.21 ha par cheval. La surface de 1.1 ha par équidé relevée dans le précédent rapport se situe ainsi dans la moyenne européenne de pays comme l'Allemagne (0.99), l'Autriche (1.39 ha/cheval), le Danemark (1.11), la France (1.05), les Pays-Bas (1.04) ou la Suède (1.18).

Ces chiffres permettent de confirmer qu'environ 100 000 ha de surface agricole sont consacrés aux équidés en Suisse, ce qui représente environ 10% de la surface totale.

	Agricultural land (1000ha)	Permanent grazing land (1000 ha)	Area needed to produce horse feed (ha/horse)	Agricultural area utilized to produce horse feed (%) - calculation	Total number of horses	Total area needed to produce horse feed (ha)
Austria	3,263	1,810	1.39	4%	100,000	139000
Belgium	1,386	519	0.9	19%	300,000	270000
Czech Republic	4,259	974	1.49	2%	64,126	95547.74
Denmark	2,589	345	1.11	6%	150,000	166500
Estonia	834	231	1.64	1%	4,900	8036
Finland	2,266	26	1.35	5%	77,000	103950
France	29,569	9,934	1.05	3%	900,000	945000
Germany	17,030	4,929	0.99	6%	1,000,000	990000
Great Britain	16,956	11,180	0.87	5%	1,000,000	870000
Greece	8,359	4,600	2.21	1%	27,000	59670
Hungary	5,864	1,057	1.87	2%	60,000	112200
Ireland	4,227	3,010	0.75	1%	80,000	60000
Italy	14,694	4,411	1.78	4%	300,000	534000
Latvia	1,734	629	2	2%	13,600	27200
Luxemburg	129	67	1.2	4%	4,490	5388
Netherlands	1,921	980	1.04	22%	400,000	416000
Norway	1,036	169	1.37	6%	45,000	61650
Poland	15,906	3,387	1.66	3%	320,000	531200
Slovenia	508	305	2	9%	22,000	44000
Slovakia	1,941	524	1.67	1%	8,000	13360
Spain	29,030	10,400	1.73	3%	559,598	968104.54
Sweden	3,219	513	1.18	10%	280,000	330400
Total	166,720				5,715,714	6,751,206

Figure 13: Surface agricole consacrée aux équidés en Europe
(Source: EMPA, The economic and social contribution of horse racing in Europe)

³² www.parimutuel-europe.org

10.3 L'Association des Haras nationaux européens ESSA

Après plusieurs conférences réunissant les représentants de plusieurs haras nationaux européens, dont le Haras national suisse HNS et la signature d'une charte en 2005, l'Association des haras nationaux européens ESSA³³ s'est organisée en 2008 lors du congrès des 25 directeurs de Haras nationaux et publics européens qui s'est tenu du 9 au 12 juin 2008 à Lipica (Slovénie), avec un siège au Haras national de Marbach (Allemagne). Avec l'adoption des statuts, l'ESSA, qui jusqu'ici existait comme une assemblée informelle des haras d'État, devient une représentation officielle et une voix en Europe.

Les Haras d'État européens souhaitent contribuer à un renforcement de l'identité européenne et développer le rayonnement de la valeur culturelle autour du cheval. L'ESSA constitue une communauté d'intérêts qui non seulement renforce sa représentation extérieure, mais aussi doit conduire à une amélioration des échanges techniques et génétiques entre les haras. L'ESSA veut faire reconnaître les Haras d'État européens comme patrimoine culturel européen. Pour leur première apparition publique, les Haras européens ont présenté un carrousel de 84 étalons – record du monde – au Championnat d'Europe de saut d'obstacles à Mannheim en 2007.



³³ www.europeanstatestuds.com

11. La culture équestre

11.1 Les nouvelles maisons d'édition

L'année 2007 a vu la création d'une nouvelle maison d'édition, Édition Furger, fondée par Andres Furger, ancien directeur du Musée national suisse, auteur de plusieurs ouvrages sur la culture du menage et de l'attelage³⁴ et président de la Société suisse d'attelage de tradition³⁵. Cette maison d'édition est consacrée à la tradition d'attelage. Le premier volume en allemand et en anglais, *The elegant art of riding and driving / Eleganz zu Pferd und im Wagen*, a paru en 2007. Un deuxième volume, *Fahrkunst / Driving*, a paru au printemps 2009. Un troisième volume, *Der korrekte Kutscher / The correct coachman* est en préparation.

En août 2009, la revue mensuelle *Le Cavalier Romand*³⁶, a édité son premier livre, *Quelle vie de cheval!, Si seulement je pouvais parler*, par Christine Froidevaux-Morf, cavalière et juge de dressage de niveau Grand Prix, et illustré par Karine Cante.

12. Discussion et conclusions

Les rapports socio-économiques de l'observatoire de la filière suisse du cheval (Ofichev, 2007 et 2009) montrent que la filière suisse du cheval s'est fondamentalement développée dans tous les pays industrialisés pendant ces 20 dernières années. Le nombre d'équidés détenus en Suisse continue d'augmenter de manière régulière, en particulier dans les exploitations agricoles qui gagnent encore des parts de marché. Le pourcentage détenu dans ce type d'exploitations passant de 85% à 87%, tandis que près d'une exploitation agricole sur 4 détenant des animaux de rente détient des chevaux. Ce point est d'importance pour les cantons chargés de prendre les mesures d'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Ce phénomène devrait encore s'accroître si, d'une part, les dispositions légales sont assouplies en faveur de la détention des équidés dans la zone agricole et si, d'autre part, le sport équestre continue d'être aussi populaire.

La Suisse détient à nouveau aujourd'hui, à peu de choses près, le même nombre d'équidés (env. 100 000) qu'à l'époque de la mécanisation au début du 20^e siècle. Le cheval répond aujourd'hui aux besoins d'une activité de loisir proche de la nature et constitue un trait d'union entre la ville et la campagne.

Le cheval est un animal de rente agricole et un produit de notre agriculture, même si, dans un premier temps, il n'est pas un maillon de la chaîne alimentaire. Presque 90% des chevaux sont détenus dans des zones agricoles et génèrent un revenu dans une conjoncture qui est touchée par de

très importantes modifications structurelles et d'une manière générale dans un contexte de diminutions de recettes. 10% de la surface agricole utile est dédiée à la détention de chevaux en Suisse. Le chiffre d'affaire estimé pour 2009 est d'environ CHF 1.65 milliards, dont environ CHF 500 millions pour l'agriculture. La demande en chevaux est en constante augmentation. C'est une aubaine pour l'élevage de chevaux en Suisse et leur mise en valeur sur le marché indigène. Une étude de l'Office fédéral du sport (OFS-2008) a pu montrer que les activités équestres autour du cheval n'étaient que peu dépendantes du revenu de l'utilisateur final. Le milieu du cheval s'est beaucoup démocratisé et est fortement imprégné aujourd'hui de jeunes éléments féminins. Les chevaux sont formateurs de la personnalité, développent le sens des responsabilités chez les jeunes et les sociabilisent. De cette manière, l'activité autour du cheval contribue au maintien d'une bonne santé générale et renforce la recommandation généralement faite pour dynamiser le mouvement et le sport en plein air.

La détention et le comportement avec un animal de cette taille nécessitent une solide formation et contiennent des risques de conflits (zone de régénération, sécurité, éthique, protection des animaux, écologie). Les autorités, les organes d'exécution, les écoles, les universités, les associations, les marchands comme les utilisateurs finaux sont concernés et intéressés par une institution capable d'obtenir et de transmettre ces connaissances de manière neutre.

³⁴ www.editionfurger.ch, EDITION FURGER, Judengässli 45, CH-4123 Allschwil

³⁵ Voir aussi www.gfk-sat.ch et www.andresfurger.ch

³⁶ www.cavalier-romand.ch

13. Bibliographie

13.1 Publications

EMPA Pari Mutuel Europe (2009), The economic and social contribution of horse racing in Europe, Bruxelles

ERNI BAUMANN Claudia, Linder Philippe, Mehr Rebekka, Stettler Jürg, Stofer Christian (2008), Wirtschaftliche Bedeutung der Sportveranstaltungen in der Schweiz, Kurzfassung, Bundesamt für Sport BASPO, Allg. Sport- und Bewegungsförderung – Wirtschaft, 2532 Magglingen

FAO (2007) Report of the International Technical Conference on Animal Genetic Resources for Food and Agriculture, Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rom

INSELSPIITAL, MEDIENDIENST (2009), Reitunfälle: Frauen häufiger betroffen – Reitprüfung schützt vor Unfällen, communiqué de presse, 6 septembre 2009

LAMPRECHT Markus, Fischer Adrian, STAMM Hanspeter (2008), Sport Schweiz 2008: Das Sportverhalten der Schweizer Bevölkerung. Magglingen: Bundesamt für Sport BASPO.

LAMPRECHT Markus, Fischer Adrian, STAMM Hanspeter (2008), Sport Schweiz 2008: Factsheets Sportarten. Magglingen: Bundesamt für Sport BASPO.

LAMPRECHT Markus, Fischer Adrian, STAMM Hanspeter (2008), Sport Suisse 2008: Comportement sportif de la population suisse. Macolin: Office fédéral du sport.

LAMPRECHT Markus, Fischer Adrian, STAMM Hanspeter (2008), Sport Suisse 2008: Kinder- und Jugendbericht. Magglingen: Bundesamt für Sport BASPO.

LAMPRECHT Markus, Fischer Adrian, STAMM Hanspeter (2008), Sport Suisse 2008: Rapport sur les enfants et les adolescents. Macolin: Office fédéral du sport.

PONCET Pierre-André, Guillet Alain, Jallon Luc, Lüth Anja, Martin Raymond, Montavon Stéphane, Saunier Elise, Trolliet Charles F., Wohlfender Karin (2007): *Impact économique, social et environnemental du cheval en Suisse: rapport du Groupe de travail Filière du cheval*. Avenches

RIEDO Linda (2008), Der Pferdetourismus im Wallis, Schweizerische Tourismusfachschule, Siders

STETTLER Jürg, Gisler Martina, Danielli Giovanni (2007), Wirtschaftliche Bedeutung der Sportinfrastrukturen, Kurzfassung, Bundesamt für Sport BASPO, Allg. Sport- und Bewegungsförderung – Wirtschaft, 2532 Magglingen

STETTLER Jürg (2007), Wirtschaftliche Bedeutung der Sportinfrastrukturen, Hochschule Luzern – Wirtschaft, Institut für Tourismuswirtschaft ITW, téléchargé sur le site http://www.baspo.admin.ch/inter-net/baspo/de/home/dienstleistungen/beratung_fuer_gemeinden/politik00a2/archiv/Tagungsarchiv.parsys.0020.downloadList.00201.DownloadFile.tmp/nachhaltigkeitdersportinfrastrukturjuerg.stettler.pdf [état au 01.11.2010]

13.2 Sites internet

www.baspo.ch

www.bfs.admin.ch

www.blw.admin.ch

www.bvet.admin.ch

www.ezv.admin.ch

www.fao.org

www.fnch.ch

www.harasnational.ch



